



**La chaîne
de l'espoir**

Ensemble, sauvons des enfants

Accompagner l'intégration de la Santé et du Bien-être en milieu scolaire à travers une démarche responsable et participative

Guide des principes et pratiques de mise en œuvre de la démarche :
« Ma santé, Mon école : un enjeu collectif » Lomé 2021



Production du document



La chaîne de l'espoir

Ensemble, sauvons des enfants

Direction de publication

Ana Isabelle SILVA

Comité de rédaction

Ana Isabelle SILVA

Komivi Mokpokpo DATCHIDI

Komi V. M. ATIVO



Rédaction

Thibault GENESTOUX

Mélanie LUNEL



Partenaire financier du projet

Acteurs mobilisés pour la production du document



Équipes techniques :
Jeunesse et Avenir Togo,
Wash Volunteers,
Nyagbé

Éditorial

Parce que la santé et l'éducation sont interdépendantes, le Plan Sectoriel de l'Éducation (PSE) 2020-2030 s'est fixé comme objectif de permettre à tous les élèves des cycles primaire et secondaire d'évoluer dans un environnement sain et protecteur d'ici 2030. Dans ce sens, un cadre d'action pour le développement de la Santé et du Bien-être est en cours de réalisation.

Pour baliser le chemin et initier l'introduction d'une approche globale de la Santé et du Bien-être, le Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire, Technique et de l'Artisanat (MEPSTA) et le Ministère de la Santé de l'Hygiène Publique et de l'Accès Universel aux Soins (MShPAUS) sont associés depuis 2019 à l'initiative « Ma Santé, Mon École : un Enjeu Collectif » (MSME) portée par La Chaîne de l'Espoir, Wash Volunteers (WV), Jeunesse et Avenir Togo (JAT) et Nyagbé.

Au cours de la première étape du projet, de 2019 à 2022, le MEPSTA a pu expérimenter l'approche dans huit établissements scolaires du primaire et du secondaire de Lomé. Riche en enseignements, cette première phase a permis de développer des pistes innovantes pour améliorer les performances de notre système éducatif à la fois en termes d'accès, de qualité et de gestion.

Si dans sa finalité, ce projet a permis de co-construire les bases d'une approche inspirante, il faut souligner que cette réussite est en grande partie liée à la démarche d'intervention à la fois intégrée du projet qui a su respecter la place et le rôle de chacun pour mieux mobiliser les compétences et connaissances de tous.

Fort de ces premières années d'expériences, le présent document rend compte des réflexions menées par les partenaires au cours du projet, de la démarche adoptée par des professionnels issus de milieux différents et de l'exigence qu'implique, pour tous les acteurs du système, l'intégration de la Santé et du Bien-être pour nos élèves et notre patrie.



Sommaire

Acronymes	4
Avant-propos	5
Introduction / le projet Ma Santé, Mon École : un enjeu collectif	8
1 Appuyer l'intégration des compétences de vie courante	
1.1 Enjeux et prérequis	12
1.2 Réponses apportées par le projet et bonnes pratiques	16
1.3 À retenir	20
2 Renforcer les dynamiques de pair éducation	
2.1 Enjeux et prérequis	21
2.2 Réponses apportées par le projet et bonnes pratiques	23
2.3 À retenir	29
3 La mise en place d'un pilotage participatif, collectif et responsable	
3.1 Enjeux et prérequis	30
3.2 Réponses apportées par le projet et bonnes pratiques	35
3.3 À retenir	38
4 Améliorer le climat scolaire	
4.1 Enjeux et prérequis	39
4.2 Réponses apportées par le projet et bonnes pratiques	40
4.3 À retenir	43
5 La mise en place des services favorables à la santé et au bien-être	
5.1 Enjeux et prérequis	44
5.2 Réponses apportées par le projet	46
5.3 À retenir	48
6 L'appui à la prévention et la protection des enfants en situation de vulnérabilité	
6.1 Enjeux et prérequis	49
6.2 Réponses apportées par le projet et bonnes pratiques	50
6.3 À retenir	52
7 La démarche et les étapes d'intégration de la santé et du bien-être adoptées par le projet MSME	53
8 Conclusion	58



Acronymes

AFD	Agence Française de Développement
APC	Approche Par les Compétences
APE	Association de Parents d'Élèves
ATPC	Assainissement Total Piloté par la Communauté
ATPE	Assainissement Total Piloté par l'École
CDE	La Chaîne de l'Espoir
CDQ	Comité de Développement de Quartier
CNLS-IST	Conseil National de Lutte contre le SIDA et les IST
COGEP	Comité de Gestion des Écoles Primaires Publiques
COGERES	Comité de Gestion des Ressources des Établissements Secondaires
COFIL	Comité de Pilotage
COSBE	Comité d'Organisation de la Santé et du Bien-être
CS	Communauté Scolaire
CSS	Comité de Santé Scolaire
CVC	Compétences de Vie Courante
DHAM	Division de l'Hygiène et de l'Assainissement du Milieu
DLM	Dispositif de Lavage des Mains
DSSR	Droit à la Santé Sexuelle et de Reproduction
EANOV	Enseignants Ambassadeurs de la Non-Violence
ECS	Éducation Complète à la Sexualité
EHA	Eau Hygiène et Assainissement
EMP /VF	Éducation en Matière de Population et à la Vie Familiale
EPD/SR	Éducation en matière d'Environnement, de Population et de Santé de la Reproduction pour le développement humain
ESEPSI	Éducation Sanitaire à l'École pour la Prévention du Sida et des IST
GHM	Gestion de l'Hygiène Menstruelle
IST	Infection Sexuellement Transmissible

JAT	Jeunesse et Avenir Togo
MEPS	Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire
MEPSFP	Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire et de la Formation Professionnelle
MEPSTA	Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire, Technique et de l'Artisanat
MSME	Ma Santé, Mon École
MShPAUS	Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de l'Accès Universel aux Soins
NV	Non-Violence
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONGI	Organisation Non Gouvernementale Internationale
OSC	Organisation de la Société Civile
PND	Politique Nationale de Développement
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PNLGMA	Plan National de Lutte contre les Grossesses et Mariages chez les Adolescentes en milieu scolaire et extra-scolaire
PNLS	Programme National de Lutte contre le Sida
PSE	Plan Sectoriel de l'Éducation
SIDA	Syndrome d'Immuno-Déficience Acquise
SP/CNLS-IST	Secrétariat Permanent du CNLS-IST
SSR	Santé Sexuelle et de Reproduction
VBG	Violence Basée sur le Genre
VBGMS	Violence Basée sur le Genre en Milieu Scolaire
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
VMS	Violence en Milieu Scolaire
WV	Wash Volunteers
WASH	Water Sanitation and Hygiene



Avant-propos



I Quel est l'objectif du document ?

Ce document doit être vu comme un aide-mémoire ou vademecum destiné à orienter les projets et activités mis en œuvre en vue d'adopter une approche globale d'éducation à la santé et au bien-être. Il compile des informations théoriques et pratiques sur l'expérience du projet MSME et comporte également des retours des acteurs sur les bonnes pratiques.

Dans l'idéal, il est à exploiter dès la phase de montage de projet pour permettre une meilleure prise en compte des spécificités du système éducatif togolais et assurer une bonne performance des activités et des résultats.

I À qui s'adresse-t-il ?

Le guide s'adresse à tous les professionnels de l'Éducation, de la Santé et du Bien-être à l'école. Il concerne les personnels des ministères, les inspecteurs, les chefs d'établissements et les enseignants qui accompagnent les établissements scolaires. Il intéresse aussi les élèves et leurs représentants qui doivent participer à la définition, au développement et à la mise en œuvre des dynamiques scolaires. Enfin, parce que la santé est et reste un enjeu collectif, il s'adresse également à l'ensemble des partenaires de la communauté éducative locale tels que les Associations de Parents d'Élèves (APE), les Comités de Développement de Quartier (CDQ), les Unités de Soins Périphériques, les associations et les Organisations Non Gouvernementales (ONG), particulièrement intéressés par le déploiement et la conduite de ce type de projet.



Avant-propos

I Selon quelle approche méthodologique a-t-il été réalisé ?

Ce document a été élaboré dans le cadre d'une mission de capitalisation menée par l'Association Efficoop, en collaboration avec les partenaires du projet. Celle-ci s'est déroulée en trois étapes principales : identification des points centraux du projet et élaboration d'un canevas de rapport, recueil individuel du point de vue des acteurs sur chacun des points puis échange en collectif, édition collaborative des livrables.



**La chaîne
de l'espoir**

Ensemble, sauvons des enfants

La Chaîne de l'Espoir (CDE) est une ONG internationale fondée en 1994. Elle a pour vocation de renforcer les systèmes de santé pour donner à chacun et en particulier aux enfants les mêmes chances de survie et de développement.

La CDE intervient dans 29 pays par une approche globale centrée sur l'enfant mais également sur les mères et les communautés défavorisées :

- Prévention et dépistage dès le plus jeune âge notamment dans le cadre de programmes de santé à l'école.
- Soins et chirurgie, afin de répondre aux besoins les plus urgents des enfants et de leurs mères.
- Formation aux équipes locales grâce à notre réseau international d'experts médicaux.
- Construction et équipement de structures hospitalières adaptées aux besoins locaux.

La Chaîne de l'Espoir développe des projets de Santé et Éducation au Togo depuis 2002. Ses projets sont construits sur une approche de proximité tant avec les communautés scolaires qu'avec les autorités locales, régionales et nationales. Présente au sein même des écoles avec son équipe et ses partenaires opérationnels, La Chaîne de l'Espoir a pu développer une connaissance terrain approfondie et bénéficie d'une grande reconnaissance de ses partenaires pour son approche participative, constante et originale.



L'association Wash Volunteers (WV) a été créée par d'anciennes personnalités politiques et des acteurs de la société civile pour faire face aux problématiques que rencontrent les citoyens en lien avec l'eau, l'hygiène et l'assainissement (EHA). Partant du constat selon lequel l'accès et la gestion de l'EHA ne pourront être durables sans une plus grande connaissance, mobilisation et coordination de l'ensemble des acteurs, son ambition est de créer des passerelles de connaissances, de collaborations et de concertations entre les communautés et les acteurs publics.

Dans ce sens, elle mobilise et accompagne les volontaires des secteurs publics et privés à travers des programmes fédérateurs qui articulent sensibilisation, formation et action. Dans le cadre du projet MSME, l'association est en charge de la bonne intégration des thématiques EHA, nutrition et maladies courantes. Elle a eu notamment à former et accompagner la communauté scolaire dans la mise en place et l'animation des clubs, des plans d'action EHA et des systèmes participatifs de gestion de l'EHA dans les établissements.



L'association Jeunesse et Avenir Togo (JAT) a pour vocation de faire évoluer les consciences, les systèmes et les pratiques inhérents aux respects des droits des enfants, des adolescents et des jeunes. Elle œuvre dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'environnement et de l'entrepreneuriat. Elle s'est spécialisée sur les dynamiques de lutte contre les violences en tout genre et développe des approches de mobilisation-action collective et contextualisée.

Sa démarche est de permettre aux acteurs et actrices de prendre conscience de leur singularité émotionnelle et de leur complémentarité sociale pour collectivement endiguer et faire face à toutes les formes de violences psychologiques, physiques et sociales. Pour cela, l'association s'appuie sur les situations quotidiennes d'atteintes aux droits pour déclencher les acteurs et leur permettre d'appréhender et de réagir positivement.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet MSME, JAT a mobilisé des équipes composées d'anciens enseignants, d'animateurs communautaires pour initier la Communauté Scolaire et les pairs éducateurs à l'intégration et la prise en compte de la violence notamment basée sur le genre, de la Santé Sexuelle et de Reproduction, de l'Hygiène Menstruelle, etc.



L'association Nyagbé est née de la rencontre entre des professionnels du spectacle vivant et des éducateurs. Nyagbé qui signifie en langue nationale « la parole » prône une approche qui permet de développer la parole, le langage et l'écriture chez les apprenants à travers des exercices ludiques et cognitifs. Il s'agit d'une approche participative et inclusive mettant l'apprenant au centre de l'initiative, de l'organisation et de la découverte.

L'association intervient dans les domaines tels que :

- Le théâtre forum
- Le théâtre de sensibilisation
- Le théâtre d'improvisation
- Lecture-écriture-jeux

Dans le cadre du projet MSME, l'association est intervenue en complémentarité des associations WV et JAT pour permettre aux élèves d'appréhender les problématiques de santé de manière active et transversale avec pour vocation de libérer la parole et la créativité des élèves tout en élevant leur conscience citoyenne.



Introduction

Le projet Ma Santé, Mon École : un enjeu collectif

I Qu'est-ce que le projet Ma Santé, Mon École ?

Le projet MSME est porté par La Chaîne de l'Espoir et cofinancé par l'Agence Française de Développement (AFD). Sa première phase s'est déroulée de 2019 à 2022. Il a été mis en œuvre conjointement avec les associations Wash Volunteers, Jeunesse et Avenir Togo et Nyagbé avec l'appui et sous la supervision de deux points focaux ministériels respectivement du Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire, Technique et de l'Artisanat (MEPSTA) et du Ministère de la Santé de l'Hygiène Publique et de l'Accès Universel aux Soins (MSHPAUS).

À l'échelle des établissements, le projet MSME doit à la fois être considéré comme une dynamique, un produit et une étape. Il représente d'abord une dynamique tant par le processus de production qui associe les parties prenantes que par la démarche de mise en œuvre qui mobilise et stimule la communauté éducative. C'est également un document de référence qui décrit la situation de l'établissement en matière de santé et de bien être à un instant T, projette une vision de l'avenir et définit le chemin et les dimensions sur lesquelles agir pour atteindre cette vision. Enfin, c'est une étape dans l'intégration de la Santé et du Bien-être au sein de l'établissement qui implique des choix multiples, un suivi de sa performance en vue de l'améliorer en continu.

I Dans quel cadre méthodologique s'inscrit le projet MSME ?

Le projet MSME s'inscrit dans le cadre d'une approche globale de la Santé et du Bien-être en milieu scolaire. L'approche globale de la Santé et du Bien-être est un cadre de référence reconnu internationalement qui a pour objectif de renforcer l'assiduité et la rétention des élèves tout en améliorant leurs résultats scolaires. Il aborde la question de la Santé et du Bien-être en milieu scolaire d'une manière planifiée, intégrée et holistique. Sa portée ne se borne donc pas à la salle de classe, mais s'étend à l'ensemble du milieu scolaire en proposant des changements en lien avec chaque pilier du système :

- L'accès avec le développement d'un environnement social et physique adapté, sain et sécurisé ;
- La qualité avec l'intégration de programmes et de dynamiques d'enseignement et d'apprentissage en matière de santé et de bien-être ;
- La gestion avec l'adoption d'une organisation et d'un pilotage des établissements favorables au maintien et au renforcement des facteurs de santé et de bien-être.



I Quelles répercussions a eu l'adoption d'une approche globale de la santé et du bien-être pour les acteurs du projet ?

Selon les acteurs éducatifs, cette approche a impliqué d'appréhender la Santé et le Bien-être de manière transversale, collective et raisonnée. Concrètement, il va être question pour les Communautés Scolaires (CS) de réfléchir conjointement à trois dimensions et de se poser un certain nombre de questions en lien avec les différents facteurs qui participent à la mise en place d'un environnement physique, cognitif et social protecteur.

Accès et maintien : facteurs physiques	Les bâtiments scolaires L'équipement des classes Les infrastructures d'eau, d'hygiène et d'assainissement Les espaces collectifs La cantine scolaire Les services de protection sociale
Qualité de l'éducation : facteurs cognitifs et psychiques	Les programmes d'enseignement Le matériel didactique Les approches pédagogiques Les activités parascolaires
Organisation et fonctionnement de l'établissement : facteurs organisationnels et sociaux	Le Comité de Gestion de l'Établissement Primaire ou Secondaire (COGEP ou COGERES) Le Comité de Santé Scolaire (CSS) Les relations partenariales Le règlement intérieur Les contrats didactiques Les clubs

À titre d'exemple, les CS vont être amenées à se demander :

- Quels sont les problèmes des élèves et de l'établissement en termes de santé et de bien-être ? Quelles activités peut-on mener pour améliorer cette situation ? Qui va superviser, mettre en œuvre et suivre ces activités ? Comment va-t-on suivre les résultats ?
- Si l'on veut permettre aux élèves de mieux gérer leur santé et leur bien-être, quelles sont les compétences à développer, comment les structurer et comment articuler leur développement avec les disciplines scolaires ?
- Si l'on veut mettre en place des clubs pour renforcer les capacités des élèves en matière de santé et de bien-être, comment doit-on les organiser, qui va les accompagner, comment s'assurer que les activités qu'ils mènent sont pertinentes, quels moyens leur donner, sur quels temps/heures vont-ils agir ?
- Si l'on enseigne aux élèves des règles d'hygiène, qu'est-ce que cela implique en termes de gestion des points d'eau, d'investissement en savon ou produits, ou encore en termes d'organisation de la maintenance et de l'entretien des points d'eau ?
- Si l'on souhaite promouvoir les principes de Non-Violence (NV), changer le regard des élèves sur la Santé Sexuelle et de Reproduction (SSR) ou encore faire évoluer les pratiques en matière d'Eau, Hygiène et Assainissement (EHA), peut-on conserver les mêmes règlements intérieurs, les mêmes contrats pédagogiques ou encore les mêmes pratiques enseignantes ?



Introduction

Le projet Ma Santé, Mon École : un enjeu collectif

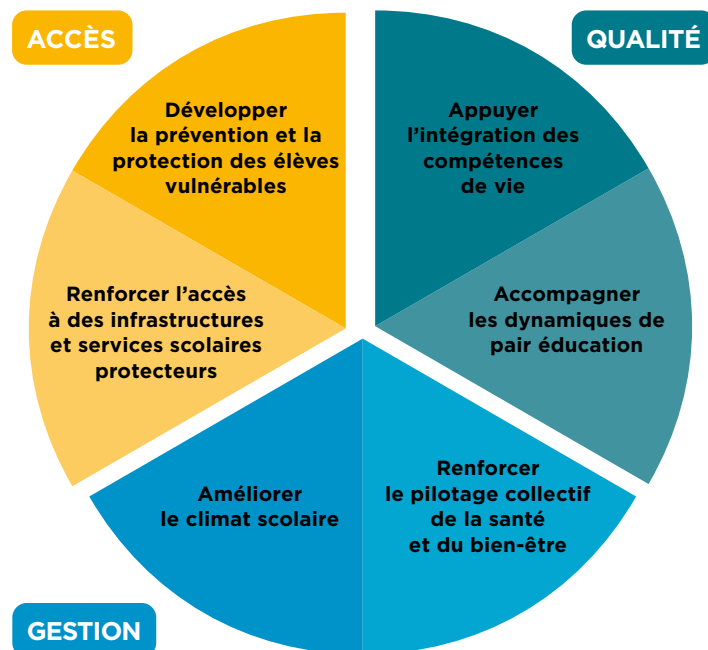
I Quels sont les principes retenus et les axes d'intervention qui en découlent ?

En lien avec les principes de promotion de la Santé et du Bien-être, La Chaîne de l'Espoir et ses partenaires de projet ont développé une approche, se sont appuyés sur les différentes innovations qui avaient pu avoir lieu depuis les années 60, et ont inscrit leur action dans le respect des standards et réglementations propres au système éducatif :

- **Préparer l'enfant à mieux gérer sa santé et son bien-être** en appuyant le développement de compétences de vie courante à travers un parcours éducatif à la santé et au bien-être.
- **Garder l'enfant au centre du système et lui permettre d'être acteur de son environnement et du développement de ses compétences** en renforçant les dynamiques de pair éducation qui sont présentes dans les clubs et le Comité de Santé Scolaire (CSS).
- **Faire de la Santé et du Bien-être un enjeu et un combat collectif** en appuyant la structuration, l'organisation et l'opérationnalisation d'un Comité d'Organisation de la Santé et du Bien-être qui réunirait tous les acteurs de la Communauté Scolaire.
- **Promouvoir une approche positive de l'Éducation, de la Santé et du Bien-être** en travaillant sur les règlements intérieurs, sur les contrats pédagogiques ou encore sur les pratiques enseignantes.
- **Renforcer l'accès à des infrastructures, des équipements et des services protecteurs** à travers la maintenance et le contrôle des espaces scolaires, l'intégration de la santé dans les budgets et un appui en équipements.
- **Prévenir des cas d'atteinte aux droits de l'enfant et protéger les victimes** en renforçant la solidarité entre les élèves et en créant des passerelles entre l'école et son milieu.

I Quels sont les axes d'intervention retenus par le projet ?

Le projet est intervenu dans la continuité du Programme Sectoriel de l'Éducation. Ses objectifs et ses actions s'articulent autour des trois grands piliers de développement du système éducatif togolais que sont l'accès, la qualité et la gestion (voir ci-contre). En lien avec chaque pilier et dans une dynamique d'intégration de l'approche globale de la Santé et du Bien-être à l'école, les six axes suivants ont été retenus par le projet.





ÉCLAIRAGE

Retour historique sur l'intégration de la Santé et du Bien-être dans le système scolaire du Togo

L'intégration de la Santé et du Bien-être dans les dynamiques scolaires au Togo est maintenant inscrite dans le temps. Au cours de l'histoire, différentes activités ont été menées pour améliorer les infrastructures scolaires, pour renforcer les compétences des enfants en matière de santé ou encore pour intégrer la santé dans la gestion et l'organisation des établissements.

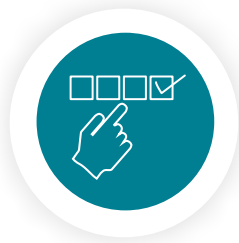
Dans les années 60 et 70, des sessions de sensibilisation sur les principales maladies sont organisées dans les établissements, des visites médicales sont réalisées par les formations sanitaires de proximité, des campagnes de vaccinations sont déployées à l'échelle des circonscriptions scolaires. L'intégration de la santé se fait principalement en partenariat avec les services du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale et se focalise sur la santé physique. Dans les années 80 et 90, l'éducation à la santé à l'école fait l'objet d'une approche plus globale. Des contenus, des objectifs d'apprentissage et des manuels spécifiques sont développés à la faveur des programmes « Éducation en Matière de Population et à la Vie Familiale » (EMP/VF) puis « Éducation en matière d'Environnement, de Population et de Santé de la Reproduction pour le développement humain » (EPD/SR). La pair éducation est progressivement adoptée et des clubs thématiques (SIDA/IST, EHA, etc.) sont mis en place. Des CSS sont institutionnalisés et permettent aux établissements de responsabiliser les élèves.

Du milieu des années 1990 à 2010, la dynamique globale va se préciser. Au niveau des contenus, la Santé Sexuelle et de Reproduction ou encore la Non-Violence vont être introduits. Puis, en lien avec la refondation des curricula selon l'Approche Par les Compétences (APC) initiée en 2003, seront ajoutés l'éducation civique et morale, la prévention routière, l'éducation environnementale, l'éducation aux droits de l'homme et à la paix. Les documents/supports éducatifs sont révisés, des cours de formation pour les formateurs sont élaborés et la formation des enseignants est initiée. De plus, deux arrêtés pris par les Ministres responsables de l'Enseignement Primaire et Secondaire et de l'Enseignement Technique institutionnalisent l'Éducation Sanitaire à l'École pour la Prévention du Sida et des IST (ESEPSI) dans les écoles secondaires. Une heure par semaine est alors allouée à cet enseignement. En parallèle des standards de construction et d'aménagement, des boîtes à pharmacie sont mises en place dans les établissements et des formations sont dispensées aux enseignants pour leur permettre de faire les premiers soins. Le Service National de Santé des adolescents et des jeunes met en place les standards des services de santé adaptés aux adolescents et aux jeunes.

Enfin, à partir de 2010, à la faveur de la Politique Sectorielle de l'Éducation, le mouvement s'accélère avec la formulation d'un objectif spécifique exclusivement dédié à la santé.

Celui-ci vise à « promouvoir la santé scolaire et universitaire en vue d'améliorer les capacités d'apprentissage et d'insertion sociale » et met l'accent sur le VIH-SIDA.

L'ESEPSI devient obligatoire. Puis en 2013, le gouvernement opte pour l'éducation complète à la sexualité qui préconise « la promotion d'une éducation pour la santé à l'école, basée sur un programme efficace, pertinent et approprié qui réponde aux besoins nouveaux, améliore les résultats scolaires et renforce la justice sociale ». Il lance également en 2013 l'initiative Togo sans défécation à l'air libre (Togo SANDAL). L'UNICEF et la Division de l'Hygiène et de l'Assainissement du Milieu (DHAM), pour la mise à l'échelle de l'approche de l'Assainissement Total Piloté par les Communautés (ATPC), ont développé l'approche Assainissement Total Piloté par l'École (ATPE). Et en 2017, le Ministère de l'Éducation lance l'initiative School Assur qui vise à assurer une couverture d'assurance-santé aux écoliers des établissements primaires et secondaires du secteur public du Togo. En parallèle, les Violences basées sur le Genre en Milieu Scolaire (VBGMS) sont intégrées dans les nouveaux programmes d'Éducation Civique et Morale.



1. Appuyer l'intégration des compétences de vie courante

1.1 - ENJEUX ET PRÉREQUIS

1.1.1 | Pourquoi appuyer l'intégration des compétences de vie courante ?

Dans les premières années de leur vie, les enfants vont être confrontés à de multiples situations et problématiques qui peuvent avoir un impact direct ou indirect sur leur santé et leur bien-être. Compte tenu du caractère obligatoire de l'éducation, une bonne partie de ces situations va être vécue à l'école. Il est donc nécessaire pour le système éducatif d'accompagner les élèves à développer des compétences spécifiques pour leur permettre de mieux appréhender et gérer les situations et ainsi avoir une meilleure maîtrise de leur santé et de leur bien-être.

Dans le système éducatif togolais, ces compétences spécifiques à la bonne maîtrise de la Santé et du Bien-être font partie des compétences de vie courante.

1.1.2 | Dans quel cadre s'inscrit cette dynamique ?

L'introduction des Compétences de Vie Courante (CVC) dans le système éducatif togolais, comme dans plusieurs autres, se fait à deux échelles :

- De manière descendante à l'échelle des programmes scolaires : les CVC sont intégrées dans les disciplines dites d'accueil (par exemple : Histoire-Géographie / Éducation à la Citoyenneté et Moralité / Physique Chimie / Sciences de la Vie et de la Terre) dans lesquelles sont introduites de nouvelles compétences à atteindre. Dans ce cadre, les CVC sont abordées par les enseignants à travers des séquences pédagogiques en classe sur le volume horaire alloué aux disciplines.
- De manière ascendante, à l'échelle des établissements scolaires : en lien avec les problématiques ou thématiques émergentes des activités parascolaires thématiques sont organisées pour accompagner le développement des CVC. Les activités sont réalisées par des pairs éducateurs avec le soutien d'enseignants encadreurs et ou externes lors des interclasses ou temps interactifs.

1.1.3 | Quels sont les enjeux et difficultés liés à la démarche d'intégration des CVC au niveau des programmes et des établissements scolaires ?

En lien avec chaque échelle d'intégration plusieurs enjeux se posent :

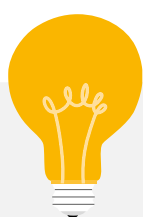
Dans le cadre des programmes scolaires, le premier enjeu pour le système est de définir les compétences de vie que les élèves doivent maîtriser en fin de cycle. Le deuxième enjeu est d'intégrer les CVC dans les programmes scolaires car le développement des CVC nécessite de faire appel à des savoirs, savoir-faire et savoir-être susceptibles d'être développés dans des disciplines différentes. Il est donc question de progressivement :

- 1 • Définir les disciplines d'accueil à travers lesquelles ces compétences seront abordées ;
- 2 • Modifier des curricula d'enseignement disciplinaire et de formation des enseignants ;
- 3 • Adapter les manuels des élèves et des enseignants et recycler les enseignants ;
- 4 • Mettre à disposition des enseignants des supports didactiques adaptés...

Le troisième enjeu, une fois les disciplines d'accueil identifiées, se situe au niveau de l'organisation, de la coordination et de l'évaluation pédagogique. Pour que les élèves développent réellement des CVC, il est nécessaire de bien coordonner les différentes activités qui sont menées dans un cadre disciplinaire par des enseignants différents pour ensuite en évaluer les résultats en termes d'apprentissage.

Dans le cadre des activités parascolaires réalisées à l'échelle des établissements, les enjeux sont également nombreux. Premièrement, il est nécessaire de définir un cadre de mise en œuvre (comité, club, groupe, etc.) pour mettre en place des activités thématiques en lien avec les CVC.

Deuxièmement, il est question de trouver des volontaires aussi bien du côté des enseignants que des élèves. Troisièmement, l'enjeu est de faire en sorte que les enseignants en charge des disciplines et les pairs éducateurs en charge des clubs thématiques inscrivent leurs activités dans le cadre du développement des mêmes CVC. Ceci implique que les élèves puissent planifier, organiser, mettre en œuvre les activités en lien avec les enseignants, et donc qu'ils soient formés et accompagnés pour cela. Enfin, et c'est ce qui est le plus compliqué il est impératif que les activités parascolaires n'empiètent pas sur le volume horaire des disciplines ou que les activités soient intégrées au programme.



ÉCLAIRAGE

Compétences psychosociales, thématiques émergentes et Compétences de Vie Courante

Les Compétences psychosociales

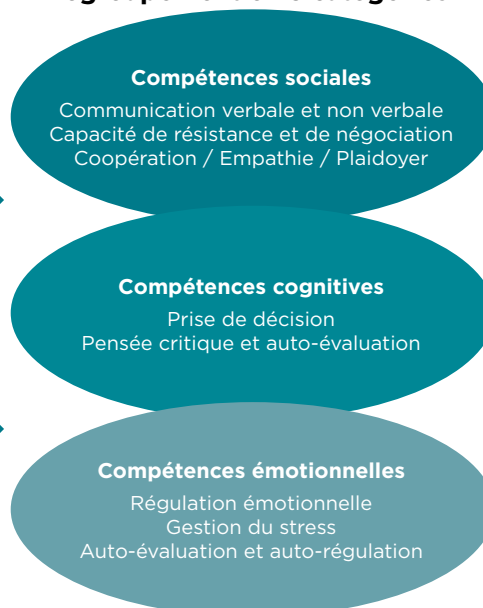
Selon l'OMS : « Les compétences psychosociales sont la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. C'est l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement. »

À cette définition sont associées en 1993 dix compétences qui, en 2001, seront regroupées en trois catégories.

1993 Les 5 couples de compétences

Savoir résoudre des problèmes	Savoir prendre des décisions
Avoir une pensée créative	Avoir une pensée critique
Savoir communiquer efficacement	Être habile dans les relations interpersonnelles
Avoir conscience de soi	Avoir de l'empathie
Savoir réguler ses émotions	Savoir gérer son stress

2001 Regroupement en 3 catégories





1. Appuyer l'intégration des compétences de vie courante

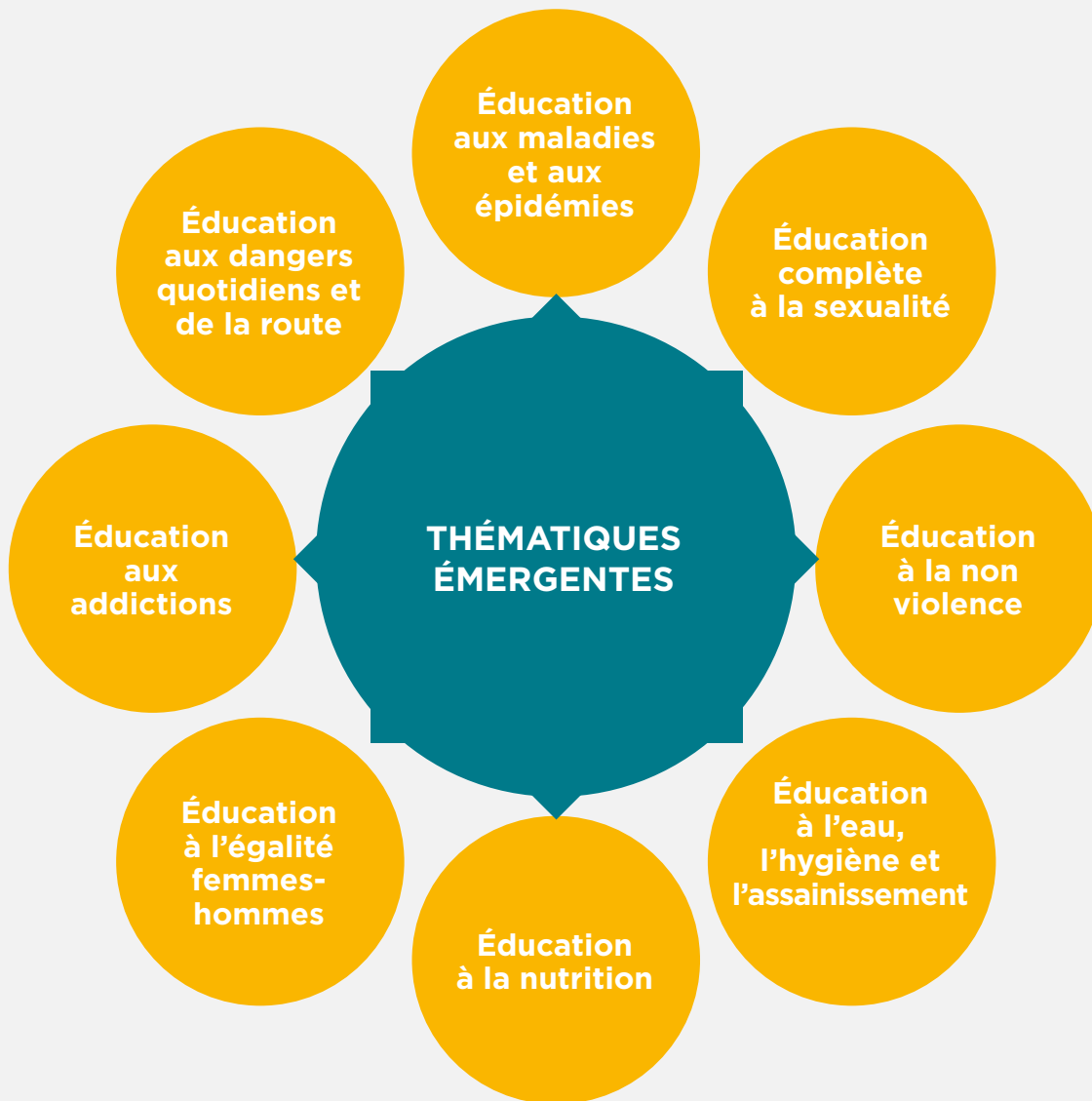


ÉCLAIRAGE

Compétences psychosociales, thématiques émergentes et Compétences de Vie Courante

Les thématiques émergentes

S'il n'existe pas de définition précise des thématiques émergentes, celles-ci ont fait l'objet à un moment de l'histoire du pays d'un programme spécifique ou d'une entrée dans les programmes de promotion de la Santé et du Bien-être. Au total 8 thématiques émergentes ont été recensées par le programme.



Les Compétences de Vie Courante

En 2014/2015, l'UNICEF a mené une analyse sur le sujet des composantes des CVC présentes au Togo, et des besoins des adolescents et des jeunes. L'analyse démontre qu'il existe un besoin non satisfait et que l'élaboration de modules d'éducation aux CVC devrait inclure les thématiques suivantes :

- Leadership, y compris le leadership féminin ;
- Équité-genre ;
- Protection contre les violences, y compris les violences liées au genre ;
- Citoyenneté (respect d'autrui, droits et devoirs de l'enfant, droits et devoirs du citoyen, protection de l'environnement) ;
- Démocratie et liberté ;
- Justice sociale et tolérance ;
- Santé sexuelle et de la reproduction : prévention des grossesses précoces, IST et VIH/SIDA ;
- Orientation scolaire et professionnelle ;
- Communication parents-enfants ;
- Maîtrise de soi ;
- Estime de soi et confiance en soi ;
- Prévention et gestion des conflits : non-violence et culture de la paix ;
- Lutte contre les substances psychoactives et l'alcoolisme ;
- Initiation aux activités génératrices de revenus et culture de l'esprit entrepreneurial ;
- Hygiène corporelle et puériculture ;
- Bonnes manières en groupe ;
- Valorisation des aspects positifs des us et coutumes ;
- Respect des différences ;
- Prévention des risques et gestion des catastrophes ;
- Culture de l'excellence ;
- Jeunesse et moyens de communication ;
- Culture de la dénonciation ;
- Principes et valeurs ;
- Importance de la scolarisation.





1. Appuyer l'intégration des compétences de vie courante

1.2 - RÉPONSES APPORTÉES PAR LE PROJET ET BONNES PRATIQUES

N'ayant pas l'ampleur et les moyens d'un projet national, le projet MSME n'a pas cherché à définir quelles devaient être les CVC à maîtriser et ne s'est pas penché sur la refonte des programmes scolaires.

Son approche s'est voulue ascendante et focalisée sur les problèmes rencontrés par les établissements et les élèves en lien avec les thématiques de santé et de bien-être identifiées comme prioritaires par les partenaires du projet.

Dans une approche de coordination ouverte, l'objectif a été de mettre les communautés scolaires au cœur du développement d'un parcours éducatif de santé et de bien-être contextualisé tout en respectant les cadres thématiques des ministères.

Dans le respect des principes d'intervention du projet, ce parcours devait reprendre les principales dynamiques déjà mises en place par le système éducatif et être adapté aux problématiques spécifiques de chaque établissement.

Dans cette dynamique, avant le lancement de la démarche, les parties prenantes au projet ont donc eu à :

- 1 • Définir une démarche structurée d'appui au développement des compétences de vie courante ;
- 2 • Créer de la complémentarité entre les activités scolaires et parascolaires ;
- 3 • Construire des activités pédagogiques en lien avec des situations de vie ;
- 4 • Développer des guides et des kits adaptés à la mise en œuvre du parcours ;
- 5 • Mettre en œuvre des activités pédagogiques sans impacter les volumes horaires.

1.2.1 | Définir une démarche structurée d'appui au développement des compétences de vie courante

Les acteurs se sont interrogés sur le caractère situé ou non des CVC.

D'un côté, l'Approche Par les Compétences (APC) et celle du Ministère de l'Éducation mènent à penser que les CVC sont en lien avec des situations et des problématiques de vie située, ce qui justifie la mise en place d'une éducation en lien avec les thématiques émergentes.

D'un autre côté, l'approche de l'OMS préconise de développer des compétences psychosociales dénuées de toute thématique ou discipline.

Dans une dynamique de consensus, La Chaîne de l'Espoir et ses partenaires ont choisi de structurer le parcours éducatif de Santé et de Bien-être autour de deux axes :

- Un axe thématique en lien avec les thématiques émergentes à travers lesquelles vont pouvoir être intégrées et développées les différentes compétences de vie situées.
- Un axe transversal en lien avec les compétences psychosociales à travers lesquelles va pouvoir être intégré le développement des compétences sociales, cognitives et émotionnelles.

Dans cette première phase de projet, trois axes ont été développés : Eau-Hygiène et Assainissement, Santé Sexuelle et de Reproduction et Non-Violence. L'objectif à terme est de permettre d'intégrer l'ensemble des thématiques relatives à la Santé et au Bien-être.



1.2.2 | Créer de la complémentarité entre les activités scolaires et parascolaires

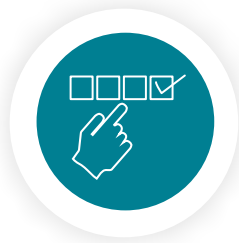
Les activités réalisées dans le cadre du parcours éducatif de Santé et de Bien-être sont des activités parascolaires c'est-à-dire réalisées dans l'école mais en parallèle et en complémentarité des programmes scolaires. Elles n'ont donc pas vocation à se substituer aux apprentissages disciplinaires formels dispensés en classe. L'objectif final est que les élèves qui atteignent la fin d'un cycle aient développé, grâce à la complémentarité des dynamiques scolaires et parascolaires, les CVC nécessaires pour faire face aux réalités de leur milieu de vie direct.

Dans le cadre des axes thématiques, les objectifs d'apprentissage et contenus sont basés sur ceux développés dans le cadre des thématiques émergentes et articulés avec les programmes disciplinaires officiels ministériels. À titre d'exemples, le programme thématique EHA mené par WV va reprendre certains contenus des programmes de Physique-chimie, de Science de la Vie et de la Terre (SVT), et le programme Non-Violence mené par l'association JAT va reprendre certains contenus en lien avec l'Éducation Civique et Morale ou le Français. L'avantage est de permettre aux élèves d'appréhender les différents contenus et les compétences disciplinaires dans le cadre d'une seule et même thématique.

Dans le cadre du parcours transversal, les objectifs d'apprentissage mettent l'accent sur le développement des compétences psychosociales qui font également partie des compétences visées en Français. Par exemple, savoir prendre la parole en public, savoir tenir un argumentaire, etc.

1.2.3 | Construire des activités pédagogiques en lien avec des situations de vie

Comme dans l'APC, l'idée centrale est de partir des situations courantes pour amener les élèves à se positionner par rapport à celles-ci et y répondre positivement. Chaque activité est pensée comme faisant partie d'une séquence d'activités dont les étapes restent identiques à celles de la démarche d'apprentissage par les situations (voir schéma ci-après). Néanmoins, dans ce cas de figure, le rôle de médiateur joué par l'enseignant est dans la majorité des activités repris par les pairs éducateurs qui sont soutenus par des encadreurs, accompagnés par les associations partenaires et appuyés par des membres de la communauté scolaire ou des professionnels.



1. Appuyer l'intégration des compétences de vie courante

Ainsi, chaque séquence commence par une mise en situation concrète qui donne lieu à une analyse, des échanges, des questionnements et une synthèse collective. Par la suite, au fil des autres activités, les pairs éducateurs accompagnés du reste de la communauté scolaire vont confronter les élèves à d'autres situations concrètes remobilisant les savoirs, savoir-faire et savoir-être développés en vue de renforcer leurs compétences.

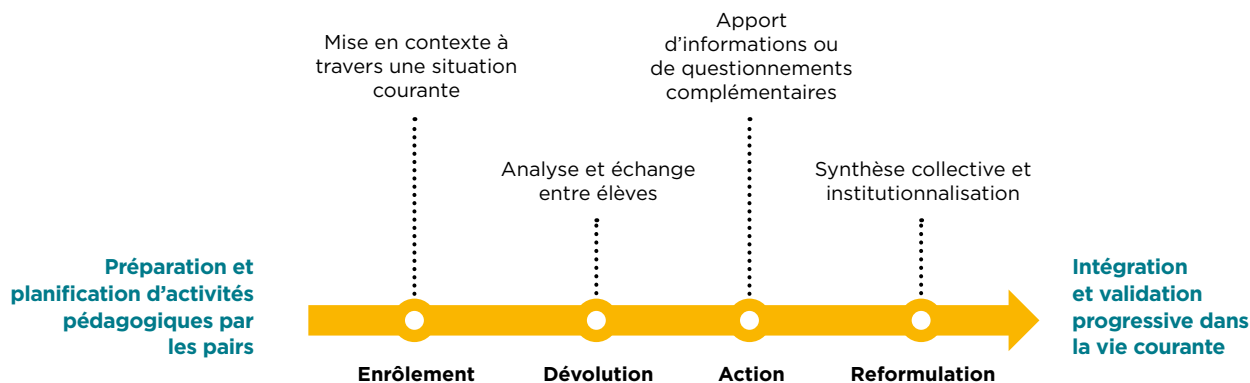


Figure 2 : Démarche d'activité pédagogique

Dans les écoles primaires ou au cœur des enseignements, des enseignants du secondaire, également encadreurs (ECM, SVT, Physique-Chimie, Histoire-Géographie, etc), les activités peuvent être menées dans la classe en guise d'introduction à une séquence d'activité formelle prévue au programme. Cela permet à l'enseignant de s'appuyer sur les pairs éducateurs pour mener par ce qu'il désigne. En plus d'améliorer la contextualisation et de créer un effet d'attention dans les classes, le fait que ce soit aux pairs éducateurs de dérouler la séquence permet de soulager les enseignants en termes de préparation.

1.2.4 | Développer des guides et des kits adaptés à la mise en œuvre du parcours

Pour faciliter la mise en œuvre des activités par les clubs thématiques, des guides spécifiques ont été développés par les associations partenaires avec le concours des référents ministériels en la matière, ils reprennent les principaux axes des manuels officiels et ont été adaptés pour être facilement accessibles et exploitables par les encadreurs et les clubs.

En lien avec ceux-ci, les mises en situation, des kits ont été élaborés et distribués contenant des images, des jeux, des schémas, etc. Pour faciliter l'appropriation du matériel par les élèves, les contenus du kit et les images et schémas ont été adaptés au contexte urbain.

Le développement des guides et manuels a permis d'opérationnaliser la démarche des clubs. Ces documents ont également été très appréciés par les enseignants qui ne disposent pas toujours de supports pour leurs séquences d'activités.

Dans plusieurs cas, les enseignants ont donc fait appel aux membres des clubs pour bénéficier ponctuellement de certaines fiches afin de les utiliser dans le cadre de leur propre programme. Il est arrivé que des fiches liées à l'anatomie soient exploitées par le club Santé Sexuelle et de Reproduction et développées par JAT.

1.2.5 | Mettre en œuvre des activités pédagogiques sans impacter les volumes horaires

Les séquences d'activités menées par les pairs éducateurs sont généralement courtes : entre 10 et 15 minutes. Elles sont mises en place dans le respect du quantum horaire entre deux activités ou pendant les heures creuses, de manière à ne pas empiéter sur les temps d'apprentissage formels dont l'effectivité est déjà limitée. Si leur fréquence et leur contexte de mise en œuvre restent variables d'une semaine sur l'autre les heures auxquelles celles-ci sont mises en œuvre restent généralement les mêmes, de façon à faciliter la programmation par le corps enseignant et l'organisation par les pairs éducateurs. Cette organisation souple mais encadrée donne la possibilité aux enseignants de garder la maîtrise de leur dynamique de classe tout en permettant aux intervenants extérieurs de coordonner leur intervention selon les activités du parcours de santé défini par chaque club et validé par l'établissement. Par ailleurs, dans un contexte sanitaire où les risques, notamment en cas de pandémies, doivent faire l'objet de sensibilisations rapides pour renforcer la vigilance des élèves et parents, cette organisation se révèle particulièrement pertinente.

Cette organisation entre en corrélation avec le PSE qui préconise d'engager une réflexion sur les aménagements des heures creuses et périodes entre deux activités.



« En général les programmes se focalisent sur une thématique mais ne prennent pas en compte tous les aspects. Au cours du temps, on a tantôt mis en place des activités sur le VIH, sur l'eau, sur la SSR mais jamais, nous n'avons eu un programme qui prend en compte toutes les thématiques. Avec le projet, on peut penser les thématiques et les activités de manière structurée, on sait qui doit faire quoi et pourquoi. »

Ancienne directrice - CEG Tokoin Nord

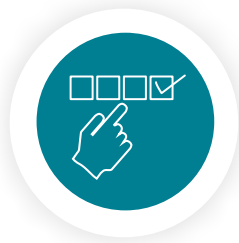


POUR UNE ÉGALITÉ FEMME-HOMME

La question de l'égalité femme-homme a été intégrée de manière-transversale

Dans le parcours d'éducation à la Santé et au Bien-être, au sein des axes thématiques, les associations référentes ont intégré des réflexions pour prendre en compte la vision et les besoins des garçons et des filles par rapport à la thématique Des jeux de rôle autour de la place des femmes et des hommes dans différentes situations de vie en lien avec la thématique sont organisés, ainsi que des mises en situation pour sensibiliser les CS aux problématiques posées par les inégalités femmes-hommes.

À titre d'exemple, les VBG sont largement abordées dans l'axe Non-Violence ou Santé Sexuelle et de Reproduction mais également dans le cadre de l'axe EHA.



1. Appuyer l'intégration des compétences de vie courante

1.3 - À RETENIR

1.3.1 | Atouts de la démarche

- La structuration d'un parcours éducatif de santé autour des thématiques émergentes et compétences psychosociales permet aux acteurs éducatifs de mieux appréhender et structurer l'intégration des différentes CVC tout en favorisant l'interdisciplinarité.
- Le développement de clubs en lien avec les axes du parcours permet à son tour de structurer la gestion des activités et de responsabiliser les pairs éducateurs.
- Le développement d'activités en lien avec des situations concrètes favorise les opérations d'enrôlement et de dévolution. Leur intervention, en parallèle ou en complément des activités menées en classe, stimule la prise de position des élèves et leur réflexion.
- L'articulation des guides et kits en lien avec les manuels officiels permet d'inscrire les documents dans la durée.
- La mise en place d'activités pendant les heures creuses ou entre deux séquences permet de dynamiser et d'optimiser le calendrier scolaire.
- L'intégration transversale de l'égalité femme/homme dans chacun des axes du parcours permet aux élèves :
 - 1 - d'avoir une meilleure appréhension des inégalités de rôle dans chaque thématique,
 - 2 - de développer des règles de vie favorables à la promotion de l'égalité,
 - 3 - d'identifier les situations ou comportements portant atteinte aux droits humains.

1.3.2 | Points d'attention et de vigilance

- *In fine*, si le programme entend prendre en compte des thématiques émergentes et créer un club pour chacune d'elles, cela pourrait porter le nombre de clubs à neuf. Au-delà des difficultés de gestion et de la complexité que pourrait engendrer ce chiffre, il semble également difficile de pouvoir mobiliser des encadreurs et des élèves sur chaque thématique.
- L'exploitation du contenu des kits par les élèves se révèle parfois difficile.
- L'évaluation des produits des activités ne s'inscrit pas encore dans le cadre d'un dispositif d'évaluation des effets et impacts du parcours éducatif de santé et de bien-être sur le développement des Compétences de Vie Courante.

1.3.3 | Pour aller plus loin que le projet

- Associer plusieurs thématiques dans le cadre des clubs à thèmes.
Par exemple EHA/maladies courantes et épidémies ; SSR/NV ; dangers quotidiens et de la route / toxicologie et addiction / alimentation.
- Développer des grilles de correspondance entre les CVC et les fiches des kits à exploiter.
- Détailler davantage les CVC à développer par cycle, et y associer un système de suivi-évaluation en termes de connaissances, d'attitudes et de pratiques.



2. Renforcer les dynamiques de pair éducation



2.1 - ENJEUX ET PRÉREQUIS

2.1.1 | Pourquoi renforcer les dynamiques de pair éducation ?

Du point de vue social, la famille, l'école ou la communauté n'interviennent pas seules dans le processus de développement, d'apprentissage et de socialisation de l'enfant et de l'adolescent. Ces derniers sont non seulement très attentifs au regard des individus de leur génération, mais aussi aux messages largement diffusés par les médias. L'approche par les pairs s'inscrit dans l'idée de symétrie mais également de réciprocité et d'égalité. Elle se fonde sur le constat de l'importance du groupe dans le processus de construction identitaire notamment à l'adolescence, à travers la construction de normes communes, de pratiques prescrites et proscrites et plus généralement de règles de vie. Elle fait écho à une approche éducationnelle dans laquelle des pairs leaders (personnes d'une même tranche d'âge, d'un même contexte social, fonction ou expérience, etc.) ont également une place dans l'éducation de pairs récepteurs.

Du point de vue didactique, comme le soulignent les porteurs de l'APC, pour que les élèves développent des compétences, au-delà d'être actifs, ils doivent être acteurs. Dans la démarche, cela implique plusieurs changements. Ils doivent d'abord choisir les Compétences de Vie Courante et les situations sur lesquelles ils souhaitent travailler. Ensuite, il faut qu'ils planifient et organisent les activités. Puis, ils doivent préparer les activités et les mettre en œuvre. Enfin, après avoir mis en œuvre le plan d'action qu'il a élaboré, l'élève doit apprendre à s'auto-évaluer en portant un regard critique sur son action : le but est-il atteint ? Qu'est ce qui me le prouve ? Quels sont les obstacles qui m'ont empêché de l'atteindre ? C'est en cela qu'il devient compétent et se forme à long terme.



2. Renforcer les dynamiques de pair éducation

2.1.2 | Dans quel cadre inscrire cette dynamique ?

Au fil des réformes, deux types d'organisation ont été mises en place pour permettre aux élèves d'assurer des fonctions de pair éducation.

Les Comités de Santé Scolaire ont été initiés pour organiser la promotion de la santé à l'école. Tel que défini initialement, « ce comité se veut polyvalent pour mieux adapter la formation des élèves à une vie qui se compose d'aspects polyvalents ».

Leurs objectifs sont les suivants :

- Créer très tôt chez les élèves une prise de conscience des problèmes de santé de leur milieu ;
- Montrer qu'avec une bonne organisation, même dès le bas âge, ils peuvent favorablement influencer le milieu ;
- Préparer les élèves à assumer des responsabilités ;
- Initier à la vie communautaire.

Ils se structurent en cinq départements en lien avec la surveillance (Eau ; Latrine et urinoir ; Denrées alimentaires ; Hygiène corporelle ; La cour, les salles de classe et les dépotoirs). Enfin, au niveau organisationnel, chacun de ces comités est érigé en « auto-discipline », c'est-à-dire qu'il est supervisé par un élève surveillant général conseillé par l'enseignant référent et le directeur d'établissement. Avec le temps et les projets, les objectifs des CSS se sont renforcés, et leur structure et leur fonctionnement ont évolué. L'émergence de nouvelles dimensions à prendre en compte en matière de santé et de bien-être a amené les établissements à faire évoluer officieusement les attributions des CSS, à y associer de nouveaux groupes/clubs, les APE ou les COGEP/COGERES.

Les clubs réunissent des enfants volontaires sensibles à une même thématique et ont vocation à planifier, préparer et mettre en œuvre des activités de pair éducation pour sensibiliser leurs camarades aux enjeux de celle-ci. À travers les clubs, les membres sont identifiés par les autres comme responsables de la thématique. Dans le cadre de leur fonctionnement, les clubs permettent aux élèves de s'initier à la structuration de groupes de travail, à l'organisation, etc. Ils interviennent ainsi dans la continuité des dynamiques d'éducation civique puisqu'ils donnent un cadre concret à la construction de l'engagement civique, du bénévolat, etc.

2.1.3 | Quels sont les enjeux liés à l'intégration de la pair éducation en matière de santé et de bien-être ?

Au-delà des problématiques liées à l'organisation pédagogique et à l'intégration des activités en tant que telles dans les enseignements, d'autres enjeux doivent être considérés pour pouvoir rendre fonctionnels les clubs, les CSS et la pair éducation. Le premier enjeu est de positionner le CSS et les clubs dont les thématiques sont en lien avec la santé, les uns par rapport aux autres, puis de clarifier les rôles et fonctions des pairs éducateurs au sein de ceux-ci. En lien avec les différents projets menés au cours du temps, les thématiques abordées, les fonctions de pair éducation, les démarches de mise en œuvre, les méthodes d'encadrement et également les outils se sont avérés différents.

Le deuxième enjeu est lié à la double fonction de l'élève/pair éducateur. D'une part, il doit lui-même être acteur de son apprentissage pour pouvoir développer des compétences et les transmettre par la suite. D'autre part, il doit apprendre à être pair éducateur c'est-à-dire qu'il doit pouvoir maîtriser les techniques de planification, d'organisation et de mise en œuvre en lien avec ses fonctions. Compte tenu de la complexité, ceci implique qu'il soit accompagné dans le développement de compétences organisationnelles et pédagogiques, et également dans le développement de CVC spécifiques à la thématique visée.

Le troisième enjeu est lié au pilotage et à l'évaluation des résultats de la pair éducation car même si l'élève doit être acteur de ses apprentissages, il doit poursuivre des objectifs collectivement validés et atteindre des résultats aux marqueurs reconnus par tous.

2.2 - RÉPONSES APPORTÉES PAR LE PROJET ET BONNES PRATIQUES

Jusqu'alors les cadres de fonctionnement et d'organisation des clubs restaient peu développés et s'avéraient donc particulièrement variables d'un club et d'un établissement à l'autre.

Au cœur de la démarche MSME, l'idée était d'encadrer, d'outiller et d'accompagner les démarches de pair éducation pour rendre opérationnel le parcours d'éducation à la santé et au bien-être et appuyer le développement des Compétences de Vie Courante.

Différentes actions significatives ont été menées à travers le projet :

- 1 • Organiser les clubs en lien avec les axes du parcours éducatif ;
- 2 • Structurer les fonctions jouées par les pairs éducateurs et clarifier l'articulation entre les Clubs et les Comités de Santé Scolaire ;
- 3 • Recruter et former des encadreurs pour accompagner la structuration de clubs ;
- 4 • Réunir les élèves motivés dans des clubs spécifiques pour les responsabiliser ;
- 5 • Mettre en place des formations-actions à destination des membres des clubs pour le renforcement de leurs capacités ;
- 6 • Accompagner le développement de la planification des activités ;
- 7 • Outiller les pairs éducateurs dans leurs fonctions ;
- 8 • Accompagner les enseignants et les pairs éducateurs à chaque étape.

2.2.1 | Organiser les clubs en lien avec les axes du parcours éducatif

En lien avec la dynamique de pair éducation et d'auto-organisation, le projet s'est appuyé sur la dynamique des clubs pour permettre à leurs membres d'agir de manière structurée. Un club spécifique à chaque axe du parcours a été imaginé par les partenaires responsables du parcours dans lequel les futurs pairs éducateurs partageant les mêmes sensibilités peuvent s'inscrire. De cette manière, chaque club est responsable de son axe et est identifié comme tel par la communauté scolaire.

Le nombre de membres des clubs a été indexé au nombre d'élèves par établissement. Au lancement du projet, le nombre d'élèves prévus pour être membres des clubs était identique d'un établissement à l'autre. Néanmoins, certains établissements ayant un nombre de classes et d'élèves plus ou moins importants que d'autres, les associations référentes des clubs ont trouvé plus pertinent d'articuler le nombre de membres au sein de chaque club avec le nombre d'élèves visés par le parcours.

2.2.2 | Structurer les fonctions jouées par les pairs éducateurs et clarifier l'articulation entre les Clubs et les Comités de Santé Scolaire

Au cours de la construction de l'approche MSME, les associations d'appui ont pu mettre en valeur les différentes fonctions que peuvent jouer les pairs éducateurs. Ils ont ainsi construit un modèle permettant d'articuler les différentes actions que les pairs éducateurs ont eu à gérer dans le cadre des clubs et des CSS. Ces fonctions sont bien évidemment à distinguer des fonctions liées à l'exécution des opérations de maintenance des équipements proprement dits (lavage des urinoirs, latrines, dispositifs de lavage de mains, etc.) qui sont effectuées à tour de rôle par les élèves de chaque classe.



2. Renforcer les dynamiques de pair éducation

Dans ce modèle, il apparaît que dans le cadre des activités courantes, les pairs éducateurs des clubs et des CSS sont amenés à assurer les mêmes types de fonction :

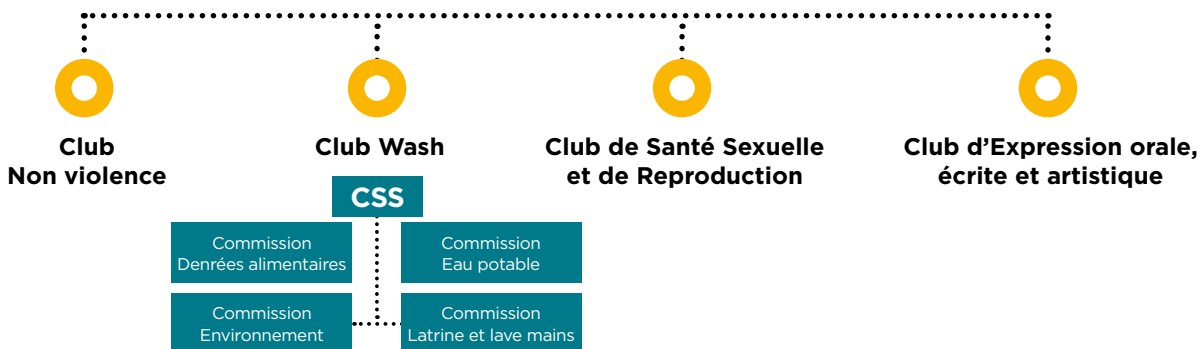
- **La fonction d'éducation et de promotion** : les pairs « multiplicateurs ». Dans ce cadre, les pairs éducateurs sont chargés de mener des activités pédagogiques auprès des élèves de classes spécifiques ou auprès d'un ensemble d'élèves et d'accompagner le développement des compétences de leurs camarades.
- **La fonction d'administration et de contrôle** : les pairs « vigilants » appelés également « police de l'hygiène et de l'assainissement ». Des CSS sont chargés de veiller à la réalisation des actions de maintenance et de gestion des infrastructures collectives. Ils sont également chargés de réagir aux situations ne répondant pas aux bonnes pratiques en matière de santé.
- **La fonction de prévention et protection** : les pairs « protecteurs ». Ils sont formés pour écouter leurs camarades et jouer éventuellement un rôle de repérage (pour les jeunes présentant des problèmes) ou de relais entre ces jeunes et les personnes ou structures spécialisées.

Dans le cadre de la planification et du suivi de leurs activités, les pairs éducateurs sont amenés à jouer trois autres fonctions plus stratégiques :

- **La fonction de réflexion et de planification** : au début de l'année, les pairs éducateurs sont amenés à étudier les problématiques et les facteurs de bien-être, et à en apprécier le niveau pour proposer des plans d'action annuels, trimestriels et mensuels.
- **La fonction de suivi-évaluation et de reporting** : au fil des activités menées, les pairs éducateurs sont également en charge de suivre les activités et de remplir les canevas des rapports mensuels d'activités.
- **La fonction de préparation et d'organisation des activités** : dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'action mensuels, les pairs éducateurs préparent les séquences d'activités et établissent avec l'équipe pédagogique le calendrier de réalisation de ces séquences entre les activités disciplinaires ou pendant les heures creuses.

Les fonctions et les activités entre les clubs et les CSS se révélant globalement identiques, les partenaires se sont focalisés sur les Compétences de Vie Courante sur lesquelles pouvaient se porter les clubs et les CSS. Il en est ressorti que les CSS étaient directement en charge des activités en lien avec l'EHA et qu'ils n'avaient pas pour objet d'intervenir dans le cadre des autres types de CVC.

Partant de ce principe, les partenaires ont choisi de structurer l'intégration des CVC à travers des clubs. Pour développer un système de club cohérent, ils ont mis en place un club dans lequel ont été intégrées les fonctions des CSS.



2.2.3 | Recruter et former des encadreurs pour accompagner la structuration des clubs

Afin d'encadrer de manière spécifique la dynamique des clubs, la première action menée au sein des établissements a été de faire appel à des enseignants volontaires sensibles aux thématiques ciblées. Pour cela, des réunions de présentation aux enseignants ont été organisées et les enseignants volontaires ont été invités à se manifester auprès du directeur pour établir la liste des encadreurs volontaires.



« Je suis très sensible aux problématiques que rencontrent les jeunes filles. Je trouvais très important de prendre du temps pour les informer et les sensibiliser. »

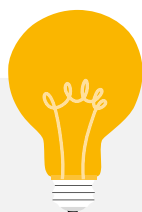
Encadreur - Club Santé Sexuelle et de Reproduction

« Tous les matins, j'arrivais à l'école, je trouvais des déchets partout dans la cour et des classes sales. Je ne me sentais pas bien. J'arrivais propre mais je me sentais sale. Ce n'étaient pas de bonnes conditions pour travailler. »



Encadreur - Club WASH

En amont de leur prise de fonction, les encadreurs sont formés et reçoivent le manuel spécifiquement dédié à leur thématique. Ils participent également à la formation des pairs éducateurs pour se familiariser avec l'approche (voir section suivante).



ÉCLAIRAGE

Qu'est ce qui pourrait davantage motiver le personnel enseignant à s'engager ?

- Que les échanges et les activités inter-établissements ou inter-clubs soient plus nombreux ;
- Que les résultats de leur action soient davantage mesurés et valorisés ;
- Que cet engagement volontaire soit pris en compte lors des inspections individuelles ;
- Que leur reconnaissance par les inspections leur permette de devenir formateur (pour transmettre les bonnes pratiques et avoir un revenu complémentaire).



2. Renforcer les dynamiques de pair éducation

2.2.4 | Réunir les élèves motivés dans des clubs spécifiques pour les responsabiliser

Comme pour les enseignants, il était important que des élèves se portent volontaires pour mettre en place des clubs thématiques. Dans ce sens, chaque association partenaire a mis en place des séances de sensibilisation avec le concours des enseignants encadreurs pour présenter les thématiques qui seraient traitées à travers les clubs et donner des exemples des activités à déployer. À la suite de celles-ci, les élèves ont été invités à s'inscrire comme volontaires et à faire signer une autorisation de participation à leurs parents.



« J'ai toujours été timide. Quand on m'a présenté le projet, on m'a dit que j'allais pouvoir apprendre à mieux parler le français et que je n'aurais plus peur de parler devant mes camarades et enseignants. »

Élève d'école primaire - Membre de club

« Au primaire, nous étions tous les deux pairs éducateurs et nous sensibilisons déjà nos camarades. Quand nous sommes arrivés au collège, nous avons eu envie de continuer car grâce au projet nous avons réussi à enfouir la peur et le doute au fond de nos cœurs. »



Élèves de collège - Membres de club

2.2.5 | Mettre en place des formations-actions à destination des membres des clubs pour le renforcement de leurs capacités

Une fois la liste des élèves volontaires établie, des séances de formation-actions au leadership, à la pair éducation et à l'auto-organisation sont mises en œuvre pour les élèves par La Chaîne de l'Espoir avec le soutien des partenaires associatifs. Au cours de celles-ci, les élèves sont amenés à s'interroger sur la place, le rôle et les caractéristiques d'un leader, sur les fonctions et les activités du pair éducateur, et sur les principes d'organisation et de planification des activités des clubs. Dans la continuité de ces séances introductives, les volontaires sont répartis dans leurs clubs respectifs. Ils sont alors accompagnés par les associations référentes dans la rédaction des statuts de leurs clubs et dans l'élaboration du règlement de celui-ci. Puis, ils procèdent à l'élection des membres du Bureau (président, trésorier, secrétaire et conseillers).

Les règles de fonctionnement du club et les fonctions, rôles et devoirs de chacun sont également définis sous forme de règlement intérieur. La rédaction d'un statut et d'un règlement par les membres des clubs permet par la même occasion de fédérer les pairs éducateurs autour de l'objet de leur club et de mettre en place, dès le début, des règles et des principes de participation.

En parallèle à la constitution des clubs, les pairs éducateurs sont amenés à approfondir les compétences sur les thématiques à traiter et à définir les priorités de l'établissement.

Pour cela, les associations référentes de chaque club ont associé des séances collectives de diagnostic, de réflexion, d'analyse, de consultation à des séances de cours magistraux. Les pairs éducateurs ont alors progressivement pu appréhender concrètement les problématiques de leur établissement, structurer leurs connaissances, prendre du recul par rapport à leur attitude et identifier les bonnes et mauvaises pratiques.

Au lancement de la dynamique, le diagnostic associé joue un rôle particulièrement important dans le renforcement des capacités car il permet aux pairs éducateurs de confronter leur point de vue entre eux et avec les autres élèves. Ils s'aperçoivent alors des différences de connaissances, d'attitudes et de pratiques, et également des priorités de chacun.

2.2.6 | Accompagner le développement de la planification des activités

Une fois les membres des clubs organisés et au fait des problématiques, ils sont accompagnés à développer un plan d'action annuel. Dans celui-ci sont définies les différentes sous-thématiques qui vont être abordées chaque mois et les activités qui seront menées pour les traiter. Le plan est par la suite associé à un budget.

Lorsque les plans d'action sont validés, les représentants de clubs présentent les leurs à la communauté scolaire. Au-delà de porter à la connaissance de tous les thématiques et activités planifiées, cela permet aux membres, aux encadreurs et aux associations référentes d'être identifiés comme responsables de la thématique et à l'ensemble de la communauté éducative d'entamer les débats.

Pour outiller les pairs éducateurs dans leurs fonctions en lien avec les activités pédagogiques, chaque club thématique reçoit un kit contenant un ensemble de supports (dessin de situation, jeux pédagogiques, schéma didactique, etc.). En fonction des problématiques et des situations, les pairs éducateurs sont orientés vers les supports à exploiter à l'aide d'une grille de correspondance (thème/fiche) et accompagnés dans leur utilisation.

Pour suivre la réalisation des activités et la participation des élèves à celles-ci, des fiches de suivi sont complétées par les enseignants et reportées dans les cahiers de suivi hebdomadaires par les élèves sous la supervision des encadreurs.

Dans le cadre du suivi des activités des élèves, des feuilles de suivi sont mises à la disposition des clubs. Elles permettent d'effectuer des contrôles de l'hygiène de manière standardisée, ou encore d'effectuer un suivi des catégories de situations et de problèmes rencontrés par les pairs éducateurs de façon anonyme (manquements aux règles de vie, absence suite à des menstrues, etc.). Selon les cas, ces fiches sont complétées par les pairs éducateurs avec l'appui des élèves, des enseignants, des associations partenaires et/ou des membres du Comité d'Organisation de la Santé et du Bien-être. In fine, leurs conclusions sont reportées dans le tableau de bord de l'établissement mensuellement pour établir une moyenne annuelle.

Dans les cas de prévention et de protection, les pairs éducateurs disposent de fiches spécifiques sur les situations à risque et d'une liste des services de référence vers qui orienter les élèves en fonction de leur problématique. Pour suivre ceci, ils disposent également d'une fiche de suivi des activités d'écoute et de référencement.



2. Renforcer les dynamiques de pair éducation

2.2.7 | Accompagner les enseignants et les élèves à chaque étape

Tout au long de l'année, les clubs sont supervisés par des enseignants - encadreurs volontaires - et accompagnés par une association partenaire. En tant que référent thématique pour l'établissement, ils ont respectivement pour charge de superviser les élèves et d'accompagner les clubs. Lors de leur prise de fonction, les encadreurs sont formés et reçoivent un manuel spécifiquement dédié à leur thématique. Ils participent également à la formation des pairs éducateurs pour se familiariser avec l'approche. Tout au long de l'année, ils assurent deux types de réunions, ce qui les mobilise entre une et deux heures par semaine.

- **Les réunions mensuelles** : elles sont réalisées avec l'appui des associations partenaires. À cette occasion les membres du club font le compte-rendu des activités du mois et ajustent le calendrier des activités du mois suivant. En lien avec la thématique du mois, ils sont également aidés pour l'exécution des activités pédagogiques à venir et orientés quant à l'utilisation des outils didactiques dédiés.
- **Les réunions hebdomadaires** : réalisées par l'encadreur, elles permettent aux pairs éducateurs de préparer leurs activités à venir et de faire le compte-rendu des activités de la semaine.

L'accompagnement mensuel apporté par les associations référentes thématiques permet de maintenir les membres du club soudés, d'apporter des informations et des savoirs complémentaires aux membres. Les préparations qui y sont réalisées sont indispensables à la qualité des activités pédagogiques, à la formation continue des élèves et aux contrôles qui sont réalisés par les pairs.



« Au début on pensait qu'avec le projet on allait parler des maladies. En fait, on aide les pairs éducateurs à nous aider. On regarde les problèmes, on en parle et on prépare les activités avec Wash Volunteers, JAT et Nyagbé. Ils sont responsables. Ils font les activités. Ils rendent des comptes... Alors oui cela prend du temps mais ça nous facilite. Ils apprennent davantage et sont plus disciplinés, c'est plus propre...il n'y a plus d'histoire de bâton et moins de stress. »

Encadreurs des clubs (Professeurs et surveillant général) - CEG



POUR UNE ÉGALITÉ FEMME-HOMME

Dans le cadre de cet accompagnement des clubs, la dimension genre a également été intégrée de manière transversale tout au long du projet.

Lors de la mobilisation des élèves volontaires ou de l'élection du Bureau, le projet a cherché à promouvoir une représentation égalitaire des filles et des garçons quelle que soit la thématique. Plus encore, dans le cadre des activités, selon le marquage genre propres aux situations, les référents thématiques incitaient les pairs éducateurs à renverser les codes de manière à promouvoir une forme de masculinité ou féminité positive en réaction aux stéréotypes de genre.

2.3 - À RETENIR

2.3.1 | Atouts de la démarche

- Le processus d'engagement volontaire des membres des clubs et de leurs encadreurs permet d'asseoir la démarche.
- La démarche de formation associée à la démarche de diagnostic participe à la mise en compétences des pairs éducateurs.

2.3.2 | Points d'attention et de vigilance

- Le suivi des activités est réalisé d'une manière différente d'un club et d'un établissement à l'autre.
- Il reste difficile pour les établissements d'avoir une représentation générale de l'ensemble des activités et thématiques planifiées et abordées par les différents clubs.

2.3.3 | Pour aller plus loin que le projet

- Standardiser et harmoniser les outils et procédures de suivi pour faciliter leur administration, leur vérification et leur intégration dans le cadre d'un suivi général des activités menées et des résultats atteints.
- Mettre en place des réunions trimestrielles réunissant tous les clubs d'un établissement pour :
 1. Dresser un bilan et partager les activités réalisées par les clubs au cours du trimestre ;
 2. Coordonner les thématiques sur lesquelles les différents clubs vont travailler afin d'assurer une continuité et complémentarité entre les activités thématiques et les activités transversales ;
 3. Ajuster certains aspects organisationnels liés à la consécration de journées thématiques ou à l'intervention de partenaires extérieurs.





3. La mise en place d'un pilotage participatif, collectif et responsable



3.1 - ENJEUX ET PRÉREQUIS

3.1.1 | Pourquoi mettre en place un pilotage participatif, collectif et responsable ?

À l'image de la diversité des thématiques abordées dans le cadre d'une éducation globale à la santé et au bien-être, les acteurs qui interviennent sont nombreux. On pense d'abord à la communauté éducative et scolaire : enseignants, chefs d'établissements, surveillants, APE, revendeuses puis aux différents Ministères, à leurs services déconcentrés, aux associations et ONG agissant dans le domaine de la santé, enfin, à l'ensemble des partenaires extérieurs locaux comme les Centres de Santé, les Centres Sociaux, les comités de quartier, les collectivités territoriales ou encore les nombreux cadres de concertation (protection de l'enfance, genre, santé, jeunesse, etc.). Tous, dans le cadre de leurs prérogatives, interviennent ou sont censés le faire en faveur de la promotion de la santé en milieu scolaire.

Compte tenu de cette diversité, les regards, les discours, les priorités et les moyens consentis sont différents. Chaque acteur, en fonction de sa place dans la communauté scolaire, de ses compétences professionnelles, de ses objectifs et de ses contraintes, ou de son attachement aux traditions accorde plus ou moins de temps à cette problématique, défend des positions différentes et accorde une importance variable à chaque dimension. Il est donc parfois difficile pour les acteurs de se coordonner et de travailler ensemble, d'autant plus lorsque des enjeux financiers entrent en ligne de compte.

Dans ces circonstances, plusieurs aspects peuvent nuire à l'adoption d'une approche globale en matière de santé. La concurrence entre les discours scolaires, professionnels, parentaux ou encore communautaires peuvent perturber le bon développement des compétences de vies. Le manque d'implication, de reconnaissance et de mobilisation de certaines catégories d'acteurs peut décourager les plus engagés. De manière plus significative, l'absence de dynamique collective articulée autour d'un projet commun, de calendrier de travail, d'outils ou encore de références communes ne permet pas à un groupe d'avancer ensemble.

3.1.2 | Dans quel cadre de gestion ce pilotage peut-il s'inscrire ?

Deux cadres réglementaires sont à prendre en compte dans le contexte de l'intégration d'un pilotage durable de la Santé et du Bien-être dans le système éducatif.

Le cadre général de fonctionnement des établissements primaires et secondaires. Selon le niveau d'enseignement, la gestion, le pilotage ou l'animation des établissements sont de la responsabilité soit du COGEP soit du COGERES.

Ces comités constituent un cadre de concertation entre les partenaires et les acteurs de l'école. Ils sont composés à la fois des représentants des parents d'élèves, des enseignants et du directeur de l'école. Compte tenu de la forte participation des parents d'élèves au financement des établissements, il assure une place importante dans les finances. Il prépare le budget de l'année suivante en fonction de la subvention de l'année précédente, corrige le budget une fois la subvention reçue, fait la validation finale de son budget lors de la première Assemblée Générale. Ces comités peuvent comporter plusieurs types de commissions spécialisées : la commission des constructions et équipements, la commission des manuels et fournitures scolaires et la commission des finances.

Pour orienter le pilotage des aspects en lien avec la santé et le bien-être, le COGEP/COGERES peut s'appuyer sur les enquêtes lourdes annuelles que rassemble un ensemble de marqueurs en lien avec la santé et le bien-être des établissements (accès aux infrastructures, recensement des plaintes, des cas de grossesse, présences de clubs, etc.).

Les projets d'école ou d'établissement (PE). Issus d'une volonté politique qui se situe dans le contexte de la décentralisation, les projets d'école (pour le primaire) ou projets d'établissement (pour le secondaire) sont des documents décrivant les objectifs que se sont fixés les communautés scolaires.

Ils visent à opérationnaliser les objectifs nationaux contenus dans le PSE et les objectifs des plans régionaux de l'éducation tout en les adaptant aux contextes locaux. Ils doivent contribuer à l'amélioration de la qualité des enseignements et des apprentissages, à l'acquisition de valeurs de référence, à l'élargissement de l'accès, à l'accroissement de l'efficacité de l'école et, en dernière instance, à la promotion et au développement du milieu par l'instauration d'une gestion participative au sein des écoles.

Cf. loi n° 2007-013 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales.



3. La mise en place d'un pilotage participatif, collectif et responsable

3.1.3 | Quels sont les contraintes et obstacles qui limitent la mise en place d'un pilotage collectif et d'une approche globale de la Santé et du Bien-être ?

Plusieurs enjeux sont en lien avec l'intégration de la Santé et du Bien-être dans le cadre de la gestion des établissements scolaires.

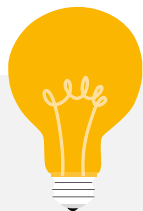
L'enjeu bien souvent préliminaire à la mise en place d'un pilotage collectif des établissements scolaires en matière de santé ou autre est d'abord de faire en sorte que l'ensemble des parties prenantes à la santé et au bien-être se connaissent et reconnaissent les fonctions, les responsabilités et les moyens de chacun.

Une fois ces bases consolidées, il s'agit d'accompagner les communautés à mettre en lien la santé et le bien-être avec les cadres de gestion des établissements et les processus de mise en œuvre des projets d'établissement.

En lien avec les cadres de gestion, il est d'abord question de mettre en place et formaliser une organisation de type « commission » regroupant l'ensemble des acteurs de la communauté scolaire volontaire pour participer au développement de la thématique.

En lien avec les projets d'établissement, il faut pouvoir faire en sorte que la communauté scolaire analyse à travers le même prisme et les mêmes marqueurs les différentes problématiques auxquelles l'établissement et les élèves sont confrontés. Sur ces bases, elle va pouvoir co-construire, avec les autres acteurs en charge de la Santé et du Bien-être, une dynamique d'intégration de la Santé et du Bien-être au sein de l'établissement. Il faut que chaque acteur sache ce qu'il doit faire et comment.

Par la suite, il est nécessaire que les acteurs mettent en place un cadre de gestion et une organisation pour planifier, organiser, financer et suivre les actions à mettre en œuvre dans le cadre d'une approche globale et participative en matière de Santé et de Bien-être. Enfin, il faut que les parties prenantes à la mise en œuvre du projet de santé et de bien-être se coordonnent avec les autres acteurs en charge de la Santé et du Bien-être au niveau local, et prennent des habitudes de travail régulières et collectives.



ÉCLAIRAGE

Quelle proposition organisationnelle pour le pilotage de la Santé et du Bien-être en milieu scolaire ?

« Le Comité d'Organisation de la Santé et du Bien-être (COSBE) scolaire a été pensé comme une instance intermédiaire de dialogue et de pilotage pouvant s'intégrer dans l'organisation existante des établissements scolaires. Ainsi, dans la logique des commissions déjà existantes au sein des COGEP ou COGERES, le COSBE (qui n'a pas à cette étape de reconnaissance administrative) s'adosse sur celles-ci pour assurer une continuité et une complémentarité avec les instances de gestion déjà existantes. »

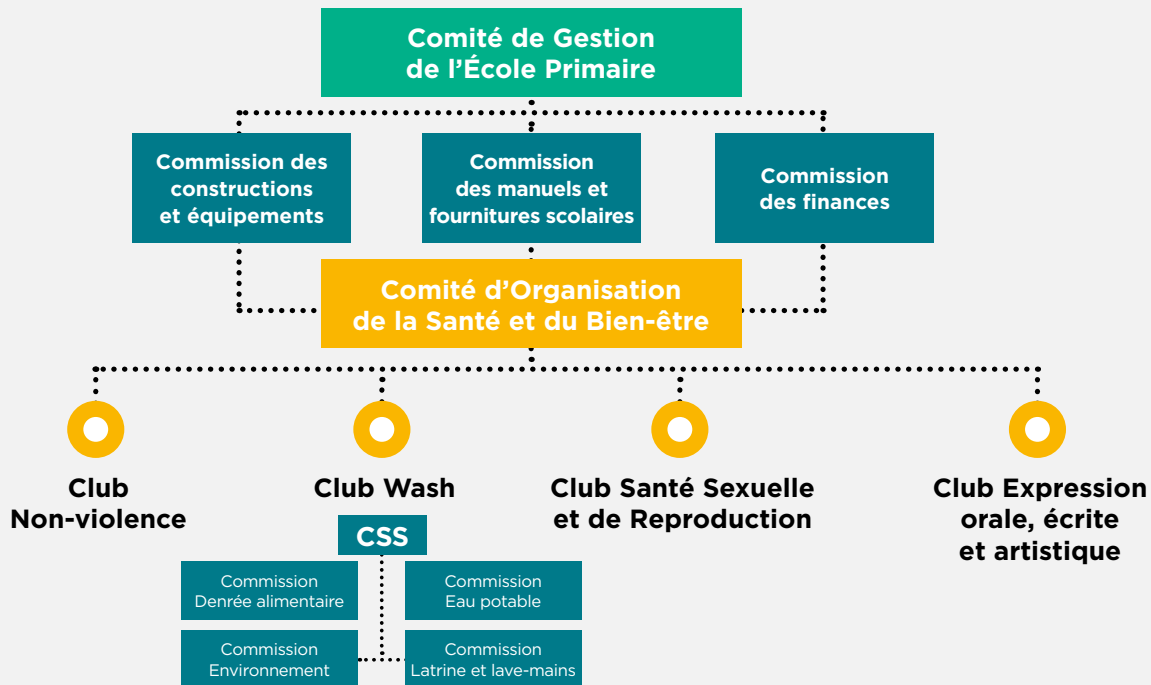


Figure 3 : schéma d'intégration des Comités d'Organisation de la Santé et du Bien-être dans la structuration des COGEP

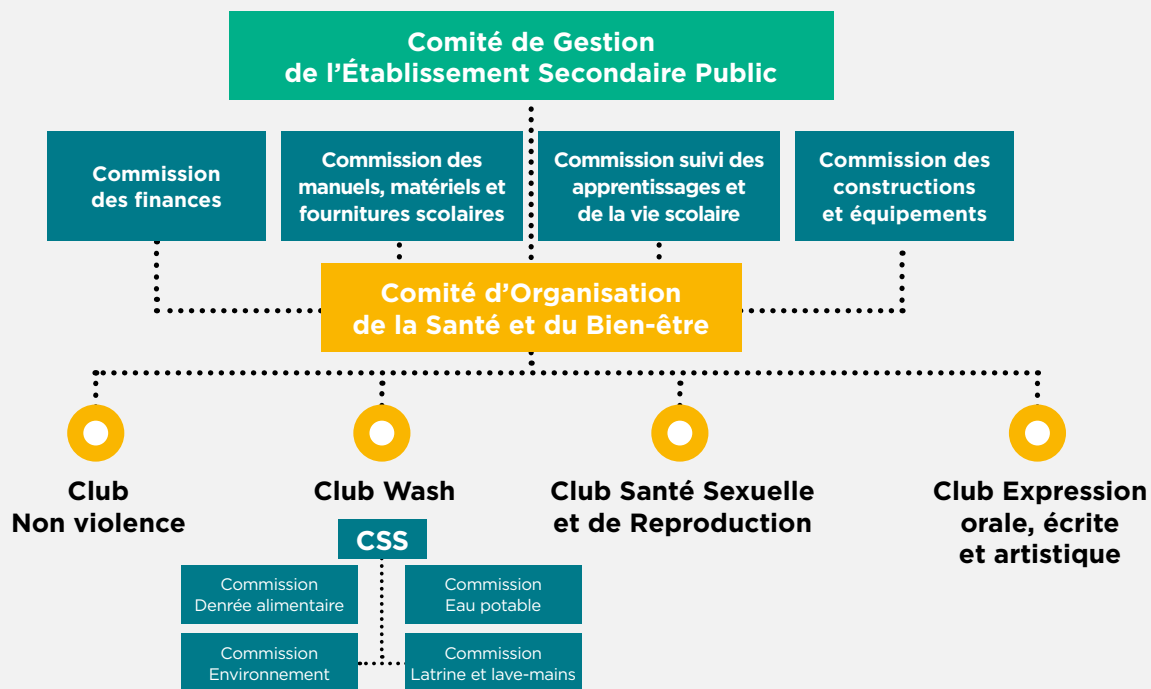


Figure 4 : schéma d'intégration du Comité d'Organisation de la Santé et du Bien-être dans la structuration des COGERES



3. La mise en place d'un pilotage participatif, collectif et responsable

Le COSBE est présidé par le chef d'établissement et peut comprendre :

- Les représentants du CDQ, de l'APE, de la commune en charge des questions de santé ;
- Les représentants des personnels enseignants ;
- Le personnel d'appui : surveillants, infirmiers, revendeuses ;
- Les encadreurs des clubs thématiques.

« Notons que les représentants des services déconcentrés locaux (inspecteurs, points focaux de promotion de la santé, points focaux Affaires sociales, points focaux Genre) peuvent accompagner la mise en place et le suivi du COSBE. »

Dans le cadre de ses attributions, le comité doit soumettre à la validation du Conseil d'établissement :

- Les statuts et règlements des clubs ainsi que les listings de membres ;
- Les plans d'action et rapports de suivi des activités parascolaires en lien avec la santé et le bien-être ;
- Le rapport de suivi des indicateurs relatifs à la santé et au bien-être à intégrer ou annexer aux fiches annuelles d'enquêtes lourdes ;
- La proposition de budget annuel de l'établissement en lien avec la santé et le bien-être.

Tout au long de l'année, le comité a pour fonction d'assurer la bonne marche des activités et de veiller à :

- L'application des principes liés à la santé et au bien-être édictés dans le règlement intérieur ;
- La structuration et le bon fonctionnement des clubs et des commissions en charge des thématiques liées à la santé et au bien-être ;
- L'aménagement du temps parascolaire dédié à la santé et au bien-être ;
- La qualité des actions pédagogiques et éducatives entreprises ;
- La bonne utilisation des moyens alloués à l'école pour la santé et le bien-être ;
- L'intégration et la gestion des enfants vulnérables ou en situation de handicap ;
- La qualité et la salubrité du service de restauration scolaire ;
- L'exécution du calendrier d'entretien de l'établissement ;
- La prévention, l'orientation et la prise en charge des élèves.

Dans le cadre du développement d'un projet d'école ou d'établissement, il est en charge du développement de la composante Santé et Bien-Être.

3.2 - RÉPONSES APPORTÉES PAR LE PROJET ET BONNES PRATIQUES

Pour le projet, il s'est agi de mettre en place un comité d'organisation de la Santé et du Bien-être par établissement en charge des questions de santé et de bien-être.

Au-delà de la place que peut avoir le comité dans le fonctionnement de l'établissement, les cadres comme les habitudes de travail ne sont pas toujours très clairs et précis. L'objectif du projet MSME était en premier lieu d'accompagner les acteurs dans la construction d'une vision commune et de leur permettre d'adopter des habitudes, des outils et des méthodes, afin d'intégrer durablement la santé et le bien-être dans leurs réflexions. Articulés avec les différentes thématiques et problématiques d'éducation à la santé et au bien-être en milieu scolaire, ces cadres de travail permettent aux différentes parties prenantes de savoir qui est responsable de quoi, quels sont les moyens dont chacun dispose, quelles contraintes et limites que rencontre chaque partie prenante dans l'exercice de ses prérogatives, etc.

Dans ce sens, La Chaîne de l'Espoir et ses partenaires ont travaillé avec les établissements sur plusieurs éléments :

- 1 • Mobiliser tous les acteurs de la communauté scolaire autour des enjeux de la santé et du bien-être ;
- 2 • Créer une vision commune des problématiques et facteurs de bien-être ;
- 3 • Mettre en place des cadres et des outils de pilotage ;
- 4 • Développer un suivi et une communication régulière en matière de santé.

3.2.1 | Mobiliser tous les acteurs de la communauté autour des enjeux de la Santé et du Bien-être

Après avoir longuement discuté de l'approche avec les chefs d'établissements, il était nécessaire au démarrage du projet de mobiliser les autres parties prenantes de la communauté scolaire. Dans ce sens, les chefs d'établissements ont organisé, avec l'appui des partenaires du projet, des réunions de sensibilisation en début d'année pour présenter le projet aux principaux membres du Comité d'Établissement et également aux notables du quartier et aux autres acteurs locaux en charge des questions de santé.

À l'issue des présentations, les représentants de chaque organisation se sont inscrits comme membre du comité d'organisation de la Santé et du Bien-être.

Dans la mesure du possible, ces animations ont été précédées par des échanges inter-établissement ou des présentations effectuées par des élèves et encadreurs venant d'autres écoles du projet ayant déjà mis en place la démarche. Ceci a permis aux pairs de mieux appréhender ses bénéfices et ses implications.

3.2.2 | Renforcer les compétences des membres du comité d'organisation

Comme évoqué, si les rôles et places des membres du COGEP ou COGERES sont correctement exposés dans les textes, ils ne sont pas toujours connus de l'ensemble de la Communauté Scolaire. Au cours de formations à destination des membres du comité d'organisation de la Santé et du Bien-être, les différentes catégories de membres, leur rôle et leur place ont été rappelés par La Chaîne de l'Espoir. Puis WV, JAT et Nyagbé ont respectivement présenté les rôles et la place de chaque acteur dans le cadre des thématiques EHA, NV, SSR et dans les cadres des animations communautaires.



3. La mise en place d'un pilotage participatif, collectif et responsable

Ces formations ont permis aux acteurs de compléter leur connaissance de la répartition des rôles entre les acteurs, d'appréhender concrètement les outils de pilotage d'un établissement, et de connaître leur responsabilité et les leviers à exploiter pour améliorer la santé et le bien-être dans le cadre de la démarche.

Les formations ont également permis aux participants de bénéficier de l'expérience de professionnels spécialisés dans leur domaine et de faciliter la structuration de la démarche de renforcement des capacités. De cette manière, les participants ont pu identifier les partenaires qui allaient pouvoir les accompagner sur chaque thématique.

3.2.3 | Créer une vision commune des problématiques et facteurs de bien-être

Dans le prolongement des formations, il s'agissait de créer une vision commune sur les facteurs qui influencent la santé et le bien-être à l'école. Une enquête a été menée dans les établissements, qui a donné lieu à des ateliers d'échange sur les problèmes rencontrés par les établissements et les élèves. Au fil des discussions, les membres du COSBE ont été amenés à nommer et classer ces problèmes par thématique. Puis, ils ont échangé sur les moyens d'apprécier ces facteurs et sur les indicateurs de suivi utilisés par les établissements. Enfin, en lien avec la démarche des clubs, ils ont été accompagnés dans l'encadrement et l'analyse des enquêtes effectuées auprès des élèves sur les connaissances, les attitudes et les pratiques.

À travers ces différentes rencontres de travail, les membres du COSBE ont pu structurer une vision commune des problématiques de l'établissement mais également les bases d'un langage partagé et d'une méthode commune pour apprécier ensemble les facteurs de Santé et de Bien-être.



« Avant le projet, nous avons déjà essayé de faire des choses mais comme nous étions seules, cela nous a découragées. Avec le projet, nous avons travaillé avec les APE, les enseignants ou les CDQ. Nous avons pu leur expliquer notre travail, nos contraintes, les problèmes que rencontraient les enfants... Nous avons décidé d'une méthode pour la cantine et aujourd'hui nous sommes mieux réglées. »

Cantinières / Revendeuses - Lycée

3.2.4 | Mettre en place des cadres et des outils de pilotage communs

Dans la continuité de cette dynamique, les acteurs sont accompagnés dans la mise en place des outils nécessaires au pilotage de la démarche. Les plans d'action développés par les pairs éducateurs sont présentés, débattus et amendés.

Sont alors définis : les créneaux horaires au cours desquels les activités seront préparées et mises en œuvre avec les pairs éducateurs, les indicateurs, les outils de collecte et les canevas à partir desquels les pairs éducateurs devront effectuer le suivi, les intervenants externes avec lesquels les pairs éducateurs vont travailler, les dates de réunions interclubs, etc.



BON À SAVOIR

À l'échelle locale, les Comités de Développement de Quartier, les communes ou les districts disposent souvent d'une commission en lien avec la santé, l'action sociale et/ou l'environnement.

Celle-ci développe des plans d'action ou prévoit des activités à destination des communautés et des établissements. Elle est réunie en général tous les trois ou six mois. Mais bien souvent, à défaut de communication et d'outils conjoints de planification, les activités des CDQ peinent à être mises en œuvre dans les établissements. De plus, à défaut de suivi conjoint, il n'est pas rare que certaines des réalisations des établissements ne soient pas comptabilisées.

Dans le cadre de la riposte contre le Covid-19, à travers le comité d'organisation de la Santé et du Bien-être présents dans les établissements, La Chaîne de l'Espoir et ses partenaires ont réussi à intégrer dans les plans d'action, des activités de sensibilisation sur les vecteurs de contamination et les gestes barrières à observer.

3.2.5 | Développer un suivi et une communication régulière en matière de santé

À mesure que les activités sont mises en œuvre, le comité va pouvoir suivre et valider le bon déroulement des plans d'action à travers les comptes rendus élaborés par les associations partenaires et par les membres des clubs avec l'appui de leurs encadreurs.

Ces comptes rendus servent ensuite à l'élaboration de messages de sensibilisation à plus large échelle et à la réalisation d'un magazine de promotion des bonnes pratiques développées par les établissements en matière de Santé et de Bien-être. Les membres du comité peuvent ainsi informer le reste de la communauté scolaire, rendre des comptes au conseil d'établissement et participer à la diffusion de la démarche auprès de la communauté locale.

L'édition d'un magazine traitant des activités du projet s'est avérée particulièrement efficace et motivante pour l'ensemble des parties prenantes. Outre valoriser les établissements et les clubs, il a permis de diffuser des messages au sein de la communauté scolaire et de mettre en avant les évolutions du projet.



POUR UNE ÉGALITÉ FEMME-HOMME

Au-delà de la représentation quasi égalitaire des femmes et des hommes au sein du comité, l'intégration du genre dans les outils de diagnostic a apporté un éclairage spécifique sur de nombreux sujets.

Le comité a ainsi pu avoir une représentation plus claire sur les besoins et pratiques des filles en matière d'EHA à l'école, sur les connaissances des élèves en matière de SSR ou encore sur l'état des violences à l'égard des filles. Ces éclairages ont alimenté les débats sur les activités à mettre en place, sur les règles à développer ou sur les mesures à prendre pour améliorer la situation.



3. La mise en place d'un pilotage participatif, collectif et responsable

3.3 - À RETENIR

3.3.1 | Atouts

- Les comités en charge de la Santé et du Bien-être sont nécessaires à la bonne marche des activités thématiques.
- La démarche associant formation, action et accompagnement permet aux acteurs de progressivement se positionner les uns par rapport aux autres et de construire une vision et des objectifs communs.
- Les outils de diagnostic, de planification et de suivi structurent les échanges et permettent d'initier un dialogue sur le financement de la Santé et du Bien-être à l'école.
- L'approche dans sa globalité reprend les principales étapes d'un projet d'établissement et peut être intégrée comme composante de celui-ci.

3.3.2 | Points d'attention et de vigilance

- Les comités ne disposent pas de statut officiel et ne sont pas reconnus par le système.
- Les méthodologies de diagnostic peuvent différer d'un établissement à l'autre.
- La réalisation des diagnostics par des consultants externes limite l'appropriation des facteurs de santé et de bien-être par les communautés.
- La planification des activités n'est pas toujours partagée et articulée avec celle des CDQ, des services communaux et des services déconcentrés.

3.3.3 | Recommandations et perspectives

- Lancer une réflexion sur la place et le rôle du comité de pilotage de la Santé et du Bien-être. À l'image d'autres pays, celui-ci pourrait avoir le statut de commission.
- Renforcer la participation et surtout la présence des inspecteurs lors des grandes étapes.
- Articuler les marqueurs présents dans les outils de diagnostic, de planification et de suivi en lien avec les fiches de recensement statistique annuel (RSA/MEPSTA) et les fiches de collecte des données de planification familiale à l'école (F3/MSHPAUS).
- Faire superviser les diagnostics par les membres du comité et les faire réaliser par les clubs avec l'appui des associations partenaires.
- Intégrer la démarche du projet comme composante d'un projet d'établissement.
- Mettre en place une planification partagée des activités avec les CDQ, les services communaux et déconcentrés.



4. Améliorer le climat scolaire



4.1 - ENJEUX ET PRÉREQUIS

4.1.1 | Pourquoi améliorer le climat scolaire ?

Si l'école peut être vue comme un lieu de rencontre, d'apprentissage, de socialisation et d'épanouissement, elle peut également être perçue comme un lieu d'incivilité, de violence, de harcèlement et d'injustice. Ce climat scolaire dépend du jugement que portent les élèves, les parents et toute la communauté scolaire sur ce qu'ils ont vécu et ce qu'ils peuvent vivre à l'école. Cela dépendra du climat scolaire.

L'expérience et désormais la recherche prouvent que le climat scolaire et l'appréhension de l'élève sur son environnement ont une grande influence. Un bon climat scolaire va permettre de faire baisser les cas de victimisation, d'améliorer le moral des élèves et des enseignants, d'éviter l'isolement, de réduire les inégalités et de favoriser l'inclusion des élèves en difficulté. Selon l'OCDE, son effet pourrait alors augmenter les résultats des élèves de 25%.



4. Améliorer le climat scolaire

4.1.2 | Dans quel cadre s'inscrit cette dynamique ?

Si la question du climat scolaire est quotidiennement abordée par les enseignants, les chefs d'établissements et les parents d'élèves, son développement reste encore peu encadré et les textes n'y font que peu allusion. D'une manière générale, ces questions vont être traitées dans le cadre :

- **Des formations à destination des enseignants** au cours desquelles peuvent être abordés les documents relatant les règles de vie (voir ci-dessous), les processus par lesquels ces dernières peuvent être définies ou encore les méthodes pour les faire appliquer.
- **Des contrats didactiques et les contrats pédagogiques** qui lient enseignants et élèves dans la démarche d'apprentissage et/ou de la vie de la classe. Ils peuvent décrire d'une part les engagements de l'enseignant envers les élèves en termes d'enseignement et d'application du règlement, et d'autre part l'engagement des élèves à respecter le contrat pour parvenir aux apprentissages et faire respecter le règlement. Ces contrats sont généralement présentés en début d'année par les enseignants.
- **Des règlements de la classe** qui présentent les règles à respecter par les élèves en classe.
- **Des règlements intérieurs élaborés de façon participative** qui définissent l'ensemble des règles de vie de l'établissement ainsi que les droits et devoirs de chaque membre de la Communauté Scolaire.
- **Des inspections d'établissements** qui vont évaluer le climat scolaire sur la base de critères internes.

4.1.3 | Quels sont les enjeux liés à l'amélioration du climat scolaire ?

Faire évoluer le climat scolaire revient à modifier le jugement que porte chaque membre de la Communauté Scolaire sur l'expérience qu'il peut vivre à l'école. Pour cela, l'enjeu est de travailler avec toute la communauté scolaire sur les relations des membres de la communauté et sur les règles collectives à adopter pour réguler ces relations à différents niveaux.

4.2 - RÉPONSES APPORTÉES PAR LE PROJET ET BONNES PRATIQUES

Pour accompagner les établissements à améliorer le climat scolaire, les acteurs du projet MSME ont choisi de travailler sur les pratiques enseignantes et les règles de vie scolaire pour mettre en place des méthodes et pratiques de disciplines positives.

Dans ce sens, plusieurs catégories d'activités ont été organisées afin de :

- Former les enseignants à la discipline positive ;
- Faire évoluer les bases du vivre ensemble en travaillant sur les contrats pédagogiques et les règlements intérieurs ;
- Adapter les règles de l'établissement à une éducation positive en matière de santé et de bien-être ;
- Accompagner et valoriser les pratiques des enseignants ambassadeurs de la non-violence (EANOV) ;
- Poser les bases d'un contrôle collectif de la Santé et du Bien-être.

4.2.1 | Former les enseignants à la discipline positive

Effectuée avec le MEPSTA, cette formation a permis aux enseignants de l'ensemble des établissements de revenir sur les principes et pratiques à adopter dans le cadre de la discipline positive. L'objectif est de mener une réflexion avec les enseignants autour de leurs pratiques, de leur fournir un ensemble d'outils et de démarches appropriées pour adopter une méthode ni

permissive ni punitive afin de développer chez l'enfant l'auto-régulation, le sens des responsabilités, l'autonomie, l'envie d'apprendre, le respect mutuel.



« La formation s'est avérée particulièrement intéressante. Tous les professeurs rencontrent des problèmes de discipline mais nous n'échangeons que très rarement à ce sujet. Nous sommes moins stressés et les enfants aussi. »

Encadreur - club Non-Violence

4.2.2 | Faire évoluer les bases du vivre ensemble en travaillant sur les contrats pédagogiques et les règlements intérieurs

Dans la prolongation des formations, les enseignants ont eu à travailler sur les « contrats pédagogiques » avec les élèves pour créer une forme de partenariat entre l'enseignant et la classe. L'objectif est de prendre des moments avec les élèves pour identifier les sources de dysfonctionnements en classe, trouver des solutions pérennes aux problèmes et se féliciter de ce qui a bien fonctionné pour pouvoir le reproduire. Progressivement, les règles de classe deviennent des contrats pédagogiques et les interactions entre les élèves et l'enseignant sont soumises à certains droits et devoirs auxquels sont associées des sanctions positives.

Si cela n'était pas directement prévu dans le cadre des clubs, cette dynamique de réflexion autour des contrats pédagogiques a également suscité des débats importants chez les pairs éducateurs. Ceux-ci se sont alors tournés vers leurs encadreurs et les référents pour mieux connaître leurs droits et devoirs, réfléchir de leur côté à des solutions et proposer des évolutions.

4.2.3 | Adapter les règles de l'établissement à une éducation positive en matière de santé et de bien-être

De la même manière, en dehors des salles de classe, un certain nombre de règles de bonne conduite sont discutées avec la Communauté Scolaire afin que dans les lieux communs le climat soit pacifique et sans risque pour la santé et le bien-être des enfants. Dans ce sens, des règles de vie sont discutées en lien avec l'usage de différents lieux : les toilettes, les points d'eau, la cour de récréation, la cantine, la sortie de l'école, etc.

De manière opérationnelle, il s'agit de compléter les règles d'usage et de maintenance en lien avec les espaces scolaires ou encore de se référer à des situations dans lesquelles certains comportements individuels peuvent remettre en cause la santé et le bien-être des enfants pour ensuite apprécier avec les élèves comment passer d'une dynamique de sanction à une dynamique de solution collective.

Pour promouvoir l'évolution des règlements intérieurs, les membres de l'équipe ont également porté un plaidoyer auprès des autorités éducatives et des autres établissements afin qu'ils adoptent de nouveaux principes et méthodes.



4. Améliorer le climat scolaire

4.2.4 | Accompagnement et valorisation de l'évolution des pratiques enseignantes

En lien avec cette réflexion autour des règles positives, les enseignants sont invités à faire évoluer leurs pratiques d'enseignement. Tout au long de l'année, les enseignants peuvent ainsi échanger entre eux et avec les encadreurs du club NV pour recenser les pratiques innovantes.

A la fin de l'année et en lien avec les élèves, les enseignants ayant fait preuve d'innovation dans leur démarche sont nommés et consacrés selon leur performance à travers un concours.



POUR UNE ÉGALITÉ FEMME-HOMME

Au-delà des bénéfices qu'apporte l'amélioration du climat scolaire.

Les filles et les garçons sont amenés à s'exprimer respectivement sur les problèmes spécifiques qu'elles ou ils rencontrent. Sur ces bases, des principes de bonne conduite ou de communication sont mis en place pour permettre de prendre en compte les besoins spécifiques de chacun.



« Avec le projet, notre règlement intérieur a évolué. Nous avons intégré le fonctionnement des clubs et des comités, le contrôle de l'hygiène alimentaire, l'accompagnement des jeunes filles pendant leurs menstrues. Nous avons également intégré des articles pour condamner la violence et imposer des mesures de sanctions alternatives à la violence. »

Chef d'établissement - Lycée

4.3 - À RETENIR

4.3.1 | Atouts de la démarche

- La discipline positive participe très largement à l'instauration d'un climat scolaire protecteur et bienveillant ;
- La participation des élèves pour faire respecter le règlement soulage les enseignants ;
- La démarche participative adoptée dans le cadre de l'adoption des contrats pédagogiques et des règlements intérieurs entraîne leur appropriation par les élèves.

4.3.2 | Points d'attention et de vigilance

- La réflexion sur les règlements scolaires n'est pas forcément articulée avec la démarche de pair éducation ;
- Les principes sur lesquels se sont basés les élèves et enseignants pour établir le règlement intérieur ne sont pas directement abordés et expliqués dans le cadre des sensibilisations.

4.3.3 | Pour aller plus loin que le projet

- Articuler davantage la démarche de réflexion liée aux contrats pédagogiques et au règlement intérieur avec la démarche des clubs.





5. La mise en place des services favorables à la santé et au bien-être



5.1 - ENJEUX ET PRÉREQUIS

5.1.1 | Pourquoi appuyer le développement et le maintien d'un environnement sain et sécurisé ?

Une approche globale de la Santé et du Bien-être ne prend de sens que si elle est construite en complément d'une dynamique de changement de l'environnement immédiat du jeune. Par exemple, si les jeunes pairs mettent en avant l'importance du lavage des mains avec du savon, il apparaît nécessaire que des dispositifs de lavage des mains et du savon soient opérationnels et en quantité suffisante. Si les questions d'alimentation sont abordées, il est nécessaire aussi de s'interroger sur l'accessibilité à une alimentation équilibrée au sein de l'établissement. Si les jeunes pointent les difficultés d'accès aux soins, il peut être utile de s'interroger sur l'accessibilité (horaires, localisation) des soins au sein d'unités locales de soins. L'éducation pour la santé et le bien-être ne permet aucunement de se substituer et de remplacer d'autres activités relatives à l'accès aux infrastructures, aux aménagements, aux consommables ou encore aux services. Elle doit permettre à la communauté éducative de créer des habitudes vis-à-vis des services et d'engager des réflexions sur les moyens qui peuvent participer à l'amélioration de ceux-ci.

5.1.2 | Dans quel cadre intervenir pour accompagner les établissements ?

L'accès durable à un environnement (physique) protecteur peut dépendre de plusieurs éléments notamment :

- **Les normes relatives aux infrastructures et services de base présents dans les établissements.**

Les conditions d'accueil dans les services éducatifs sont définies dans les normes relatives à la construction et à la gestion des différents types d'établissements scolaires. Celles-ci sont définies par le Ministère de l'Éducation en lien avec les ministères sectoriels.

D'une manière générale, y sont précisées, pour les infrastructures, les caractéristiques techniques à respecter selon chaque catégorie d'établissement et selon le nombre d'élèves à accueillir. On y retrouve également la liste des équipements et consommables censés être présents dans les établissements. Y sont enfin indiqués les organes et les modalités de gestion propres à chaque type d'infrastructure ou de service.

- **La liste des consommables et équipements.**

En lien avec chaque type de service, un certain nombre d'équipements (dispositifs de lavage des mains, poubelles, gobelets, seaux, ballets, pics à déchets, boîtes à pharmacie, lits, armoires à pharmacie, lampadaires extérieurs, etc.) et de consommables (savons, détergents, médicaments, pansements, ampoules, etc.) sont prévus pour permettre de respecter l'efficacité des services de base proposés.

- **Le système d'entretien mis en place par la communauté scolaire.**

Pour assurer les différentes opérations de maintenance, un calendrier des tâches de maintenance (lavage des classes, des toilettes, de la cour, des points d'eau, renouvellement du savon, des kits de dignité, etc.) et un système de roulement par classe ou par groupe est mis en place. Grâce à ce système, la fonctionnalité et la qualité des services sont maintenues.

- **Le suivi des services et le contrôle des marqueurs de Santé et de Bien-être.**

En lien avec le système d'entretien mis en place, un système de suivi et de contrôle est élaboré par le COGEP ou le COGERES pour le suivi des opérations effectuées par les élèves et qui contrôle la qualité des opérations réalisées (niveau de propreté, disponibilité des consommables, disponibilité des équipements, etc.).

5.1.3 | Quels sont les enjeux liés à la durabilité des services ?

Si le principal enjeu pour les communautés scolaires reste de pouvoir mobiliser les fonds pour construire les infrastructures nécessaires ou renouveler les équipements et consommables, d'autres enjeux interviennent également dans le développement et la maintenance d'un environnement protecteur.

Toujours en lien avec la mise en place d'un pilotage collectif de la Santé et du Bien-être dans les établissements scolaires, il s'agit, en premier lieu, de mettre en place des indicateurs communs de santé et de bien-être à partir desquels les communautés peuvent apprécier l'effectivité et la qualité de l'accès aux différents services.

Il est question d'établir avec les communautés scolaires des protocoles de gestion, une répartition des tâches acceptable et acceptée ainsi que des critères partagés, pour ensuite accompagner les différentes parties prenantes à gérer, maintenir, suivre et contrôler.



5. La mise en place des services favorables à la santé et au bien-être

5.2 - RÉPONSES APPORTÉES PAR LE PROJET

Dans le cadre de l'accès et du maintien d'un environnement protecteur, La Chaîne de l'Espoir et ses partenaires ont mené plusieurs activités complémentaires visant à améliorer et sécuriser les conditions de vie scolaire :

- 1 • Accompagner la mise aux normes des infrastructures et des équipements scolaires ;
- 2 • Prendre en charge les accidents du quotidien ;
- 3 • Appuyer le développement et la qualité de l'alimentation scolaire ;
- 4 • Développer un contrôle collectif de la Santé et du Bien-être ;
- 5 • Engager une réflexion sur le budget à dédier à la Santé et au Bien-être.

5.2.1 | Accompagner la mise aux normes des infrastructures et des équipements scolaires

En s'appuyant sur les normes édictées par les ministères de l'Éducation, de la Santé ou encore de l'Hydraulique, les communautés scolaires sont accompagnées à apprécier le niveau de conformité des infrastructures (salles de classe, latrines, points d'eau, espaces communs) et des équipements (dispositifs de lavage de mains, poubelles, etc.). Sur ces bases, des réflexions ont été menées pour définir les aménagements à effectuer pour que l'établissement soit mis en conformité en fonction des effectifs, des problématiques de maintenance ou de sécurité. Au-delà des réflexions sur les équipements, des échanges avec les autorités et partenaires locaux sont également menés pour permettre d'améliorer la qualité des services. À titre d'exemple, La Chaîne de l'Espoir et WV ont permis à des établissements de trouver un accord avec les services de collecte des déchets municipaux afin que des bennes à ordures soient disposées aux abords des écoles et soient vidées régulièrement.

5.2.2 | Prendre en charge les accidents du quotidien

Avec le concours des partenaires locaux et des communautés scolaires, des réflexions sont menées pour permettre à l'établissement de prendre en charge les accidents du quotidien. Dans certains établissements, les encadreurs procèdent à un inventaire régulier et font appel aux services sanitaires locaux de l'unité de soins périphérique pour réapprovisionner les boîtes à pharmacie.

Des kits de dignité sont mis à la disposition des jeunes filles ayant été surprises par leurs menstrues. Une trousse à pharmacie est mise à la disposition de l'infirmier et/ou des enseignants pour qu'ils puissent délivrer les soins de première nécessité.

5.2.3 | Appuyer le développement et la qualité de l'alimentation scolaire

En parallèle aux activités pédagogiques et de contrôle, plusieurs activités sont menées pour faire face aux enjeux de la restauration en milieu scolaire. Les revendeuses sont formées aux recommandations nutritionnelles de santé publique et d'hygiène collective puis sont coachées pour élaborer des menus équilibrés. Cela intègre les questions d'eau potable, d'hygiène et de salubrité. De plus, elles sont aidées dans l'achat des équipements indispensables pour préparer et distribuer les aliments de manière hygiénique et durable. Enfin, des réflexions sont menées avec les parents d'élèves pour financer l'aménagement des zones de stockage ou de distribution.

Cette dynamique de réflexion autour de l'accès pour tous à une alimentation de qualité a poussé les revendeuses à réfléchir à d'autres systèmes de fonctionnement pour aboutir à la mise en place des systèmes de paiement mensuels, pour structurer les filières d'achat ou encore pour assurer une bonne répartition des charges et revenus liés à la confection des menus.

5.2.4 | Développer un contrôle collectif de la Santé et du Bien-être

Pour s'assurer de l'appropriation des règles de bonne conduite, les pairs éducateurs et certains membres du COSBE sont accompagnés à apprécier leur degré d'application à différents niveaux, via la mise en place d'outils de suivi/contrôle dans et en dehors des classes. Le club EHA décliné en commissions va vérifier l'application des bonnes pratiques en matière d'hygiène alimentaire et d'alimentation, de lavage de latrines, d'utilisation et de remplissage des dispositifs de lavage de mains, de propreté et de salubrité dans l'école. En complément, des tournées de vérification peuvent être effectuées par les membres du COSBE et par les parents d'élèves.

De son côté, le club NV va s'assurer du respect des attitudes positives en classe et dans l'enceinte de l'établissement, appuyé par la communauté enseignante et le surveillant général. Enfin le club SSR va vérifier que les kits de dignité restent disponibles et que des attitudes positives sont appliquées à l'égard des problématiques de santé sexuelle. Dans ce cadre, il peut être aidé par les infirmiers scolaires et le surveillant général.

5.2.5 | Engager une réflexion sur le budget à dédier à la Santé et au Bien-être

L'élaboration des budgets en lien avec la santé et le bien-être reste un problème majeur pour plusieurs raisons. D'abord, les budgets d'établissements ne peuvent pas dépasser un certain montant de dotation annuelle basé sur le budget de l'année précédente et le nombre d'élèves. Ensuite, les canevas pour élaborer les budgets se révélant sans rapport direct avec les normes en matière de Santé et de Bien-Être, les commissions budgétaires vont rarement s'y référer pour compléter le budget.

En lien avec la commission budgétaire du COGEP/COGERES, l'approche cherche également à établir des budgets précis et par activité des besoins financiers en matière de Santé et de Bien-être. Des réflexions sont alors menées avec les différentes parties prenantes pour évaluer le montant de chaque investissement nécessaire en matière d'infrastructures, d'équipements et de consommables. Même si cela ne pourra pas forcément être pris en charge par l'État ou intégré dans les cotisations parallèles, cette base justifiée permet d'apprécier avec les partenaires locaux et notamment extérieurs les besoins réels de l'établissement en vue de solliciter un appui ou de mettre en place des systèmes transversaux de financement.

Les clubs mettent en place des projets en vue de confectionner des équipements ou des consommables. Puis, ils partent à la recherche de dons auprès des acteurs locaux pour financer l'achat de matières premières. Enfin, ils organisent avec la communauté scolaire des ateliers de confection de produits. Ces derniers sont souvent simples : confections de poubelles, de balais, de savon, etc.



5. La mise en place des services favorables à la santé et au bien-être



POUR UNE ÉGALITÉ FEMME-HOMME

La réflexion sur les infrastructures et les équipements a poussé les communautés à réfléchir de manière spécifique aux besoins des garçons et des filles.

Spontanément, ces réflexions ont d'abord donné lieu à des actions concrètes et simples : la mise à disposition de kits de protection à destination des filles ou encore l'utilisation de pics de ramassage de déchets qui, au-delà de ne pas se salir les mains, évitent de se pencher. Suite à cette étude et aux réflexions liées à son financement dans le temps, des discussions ont émergé pour développer des budgets d'établissements scolaires sensibles au genre.

5.3 - À RETENIR

5.3.1 | Atouts

- Le fait d'appuyer les investissements des revendeuses leur permet de mettre en pratique les acquis issus de la sensibilisation et de l'accompagnement.
- Les travaux sur les budgets permettent aux COSBE d'avoir une meilleure représentation de la répartition des investissements par sexe.

5.3.2 | Points d'attention et de vigilance

- L'éclatement et la spécialisation des revendeuses peuvent à terme remettre en question la mise en place d'une offre alimentaire équilibrée à des prix abordables.
- Les membres des clubs ont des difficultés pour mobiliser les ressources nécessaires et confectionner des équipements et consommables.

5.3.3 | Recommandations et perspectives

- Stimuler la structuration des associations de revendeuses pour faciliter la mobilisation des fonds externes en vue d'améliorer l'offre de service.
- Renforcer les collaborations entre les établissements et les Unités de Santé Périphériques (USP) ou hôpitaux de districts en vue de référencer plus efficacement les élèves ayant besoin de soins.
- Développer les réflexions permettant de compléter les règles et standards en matière de Santé et de Bien-être.



6. L'appui à la prévention et la protection des enfants en situation de vulnérabilité



6.1 - ENJEUX ET PRÉREQUIS

6.1.1 | Pourquoi appuyer le développement et le maintien d'un environnement sain et sécurisé ?

En lien avec toute démarche de promotion de la santé, il apparaît important d'associer des activités de prévention et de protection.

Comme le souligne la Politique de Protection de l'Enfance « les enfants constituent par nature un groupe vulnérable mais certains font face à des risques plus élevés que d'autres de voir leur santé et leur bien-être remis en cause. ». Il est donc nécessaire que ces enfants particulièrement vulnérables fassent l'objet d'une attention spéciale afin que la réalisation de leurs droits soit garantie.

Malheureusement, en l'état actuel du système de protection, les cas d'atteintes aux droits de l'enfant constatés dans les établissements ne sont pas toujours référencés et peu d'enfants se tournent vers les services externes pour être pris en charge.

6.1.2 | Quels sont les cadres à prendre en compte pour appuyer la prévention et la protection sociale au sein des établissements ?

Compte tenu de la loi sur la décentralisation et des attributions respectives de chaque administration déconcentrée, plusieurs cadres et mécanismes doivent être pris en compte dans l'accompagnement de la prévention et de la protection des enfants en situation de vulnérabilité.



6. L'appui à la prévention et la protection des enfants en situation de vulnérabilité

D'une manière générale, les différentes directions ministérielles et déconcentrées du Ministère de la Santé, de l'Action Sociale et du Genre sont en charge de définir, déployer et suivre les différents mécanismes d'identification, de prise en charge et d'appui sociaux destinés aux différentes catégories de personnes vulnérables ou personnes en « situation de handicap/de danger ». Celles-ci sont relayées sur le territoire par les services des Collectivités Territoriales qui s'approprient progressivement cette compétence, en coordonnant les différents services d'action sanitaire et sociale présents sur leur territoire administratif, et en intégrant des actions dans les plans régionaux ou communaux de développement. Dans ce sens, différents cadres de concertation en lien avec l'action sociale sont mis en place aux niveaux régional et communal. En lien avec chaque système de prise en charge ou d'appui, les différents établissements et partenaires se mobilisent pour le rendre accessible aux bénéficiaires ciblés selon ses moyens. Dans ces systèmes, les établissements peuvent intervenir dans deux cadres principaux : dans l'identification et l'orientation des catégories de personnes vulnérables et des cas d'atteinte aux droits, et dans la mise en œuvre des mesures d'appui à la scolarisation (exonération des frais de cantine, distribution de manuels et de fournitures scolaires), à la santé (mise en place de visites médicales, campagne de vaccination, de prévention), etc.

6.1.3 | Quels sont les enjeux liés au développement et au maintien d'un environnement sain et sécurisé ?

Du fait du contexte (multiplicité des intervenants, manque de moyens dont disposent les autorités et partenaires pour encadrer les différents opérateurs et établissements en charge des mesures sociales), le premier enjeu du développement d'un environnement sain et sécurisé à l'école consiste en la mise en place d'un système de veille et de surveillance collectif afin d'identifier et d'écouter les enfants en situation de risque ou de danger. Ensuite, en lien avec les prestations relevant de l'établissement scolaire, il convient d'adapter les modalités d'accès à ces derniers si un problème est constaté. Enfin, dans le cadre de la collaboration entre les parties prenantes locales œuvrant dans le cadre de la protection de l'enfance, il s'agit de mettre en place des protocoles d'orientation, de référencement et de suivi afin que les établissements scolaires interviennent en complémentarité des prestations sociales existantes.

6.2 - RÉPONSES APPORTÉES PAR LE PROJET ET BONNES PRATIQUES

Pour renforcer l'accès des élèves aux systèmes de protection sociale, a surtout cherché à créer du lien entre les établissements et les différents services d'appui ou de prise en charge en lien avec la santé et le bien-être.

Dans ce sens, plusieurs actions et processus ont été initiés dans le cadre du projet pour :

- Améliorer l'identification des enfants en situation de risque et de danger ;
- Assurer l'accueil, l'écoute et l'orientation des élèves en situation de vulnérabilité ou de danger ;
- Renforcer les partenariats avec les services de protection sociale et les programmes locaux ;
- Prendre en charge les problématiques alimentaires et sanitaires des élèves vulnérables.

6.2.1 | Améliorer l'identification des enfants en situation de risque et de danger

De manière à prévenir les situations à risque ou à prendre en charge les enfants en danger, La Chaîne de l'Espoir et ses partenaires accompagnent les établissements et notamment les clubs à mettre en place des pratiques de veille, d'écoute et d'identification.

Les pairs éducateurs et les encadreurs, déjà renforcés dans le cadre de leurs thématiques d'atteinte aux droits de l'enfant, sont formés à l'écoute active, au repérage et à l'orientation. Ainsi, lorsqu'un élève se retrouve en situation de risque ou de danger, les pairs éducateurs peuvent appréhender sa problématique, le conseiller et l'orienter vers les encadreurs et/ou services susceptibles de l'aider.

L'identification des élèves vulnérables se fait également par le biais des revendeuses qui repèrent autour des cantines des signes de vulnérabilité chez les élèves (récurrence de la mendicité, négligence vestimentaire ou corporelle, solitude, tendance à rester plus longtemps dans la cour de l'école, etc.).

6.2.2 | Assurer l'accueil, l'écoute et l'orientation des élèves en situation de vulnérabilité ou de danger

Pour les cas d'enfants se trouvant en situation de danger ou de vulnérabilité, un référent interne est mis en place au sein de l'établissement. Il sert de point d'accès vers les services et prestations sociales disponibles localement. Il va donc accueillir, écouter, appuyer et éventuellement orienter les élèves vers les services extérieurs de prise en charge.

Pour chaque élève ayant fait l'objet d'une alerte, il procède à une enquête spécifique ou multidimensionnelle pour apprécier le statut de santé et de bien-être de l'enfant. Puis, selon les problématiques rencontrées, il adresse l'élève aux services externes locaux.

L'écoute des enfants se fait selon une approche active. Dans ce cadre, les référents de La Chaîne de l'Espoir respectent la parole de l'enfant et ne portent pas de jugement de valeur. L'objectif n'est pas de le stigmatiser ou de le classer comme élève vulnérable mais de l'écouter pour comprendre sa situation et comment il la vit pour trouver une solution qui lui convienne.

6.2.3 | Renforcer les partenariats avec les services de protection sociale et les programmes locaux

Afin d'assurer une prise en charge effective des élèves, La Chaîne de l'Espoir collabore avec les Organisations de la Société Civile et les établissements locaux pour établir une cartographie des organismes fonctionnels et des prestations sociales accessibles.

Des stratégies de prise en charge sont alors établies et des systèmes de référencement et contre-référencement sont mis en place permettant de suivre l'évolution des cas. Sur ces bases, des réflexions sont menées pour pouvoir comptabiliser, à l'échelle des établissements, les différents types de problématiques rencontrées et leur niveau de prise en charge.



6. L'appui à la prévention et la protection des enfants en situation de vulnérabilité

6.2.4 | Prendre en charge les problématiques alimentaires et sanitaires des élèves vulnérables

Dans le cadre des problématiques courantes susceptibles de porter atteinte à la santé et au bien-être de l'enfant, La Chaîne de l'Espoir appuie également les Communautés Scolaires dans la mise en place d'activités pour assister les familles les plus vulnérables.

Des appuis à la prise en charge des frais de cantine scolaire, des frais de santé ou des frais liés à l'hygiène corporelle ou menstruelle peuvent être mis en place en lien avec la communauté scolaire et les partenaires externes de l'établissement.



« Aujourd'hui si l'école voit qu'un enfant a des problèmes que la famille ne prend pas en compte, elle nous appelle et nous allons voir chez lui pour échanger. S'il y a vraiment un problème, on peut en parler avec le directeur, les enseignants, les APE, pour trouver une solution. »

Cheffe Commission Santé et représentante du CDQ-EPP

6.3 - À RETENIR

6.3.1 | Atouts de la démarche

- Les communautés scolaires peuvent intervenir de manière efficace dans l'identification et l'orientation des élèves vulnérables.
- Le système de référencement et contre-référencement peut permettre d'apprécier les capacités de prise en charge des services locaux et de vérifier que les élèves ont suivi les orientations données.
- La mise en place de systèmes d'appui au sein des écoles permet de réduire l'absentéisme.

6.3.2 | Points d'attention et de vigilance

- La mobilisation des pairs éducateurs dans les cas d'alerte est encore limitée.
- Les capacités des communes et des services locaux dans la prise en charge des élèves vulnérables restent limitées.
- Les outils d'identification, d'étude multidimensionnelle ou de référencement ne sont pas en adéquation avec ceux des services de l'action sociale.

6.3.3 | Pour aller plus loin que le projet

- Intégrer davantage les services de l'action sociale pour co-construire des processus et outils communs d'identification, d'écoute et d'orientation.
- Exploiter les chiffres relatifs au contre-référencement pour produire des données sur les besoins non pourvus des élèves et mieux cibler la planification des services à appuyer ou développer.



7. La démarche et les étapes d'intégration de la santé et du bien-être adoptées par le projet MSME



7.1 - QUELLES ONT ÉTÉ LES PRINCIPALES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE ?

La démarche MSME s'inscrit dans la continuité de la démarche des projets d'établissement et reprend donc les grandes étapes de développement et de mise en œuvre de ces derniers.

Dans l'idéal, cette démarche peut donc être adossée à celle d'un projet d'établissement afin que la santé et le bien-être soient intégrés comme une composante de celui-ci.

7.1.1 | Étape 1 : Mobiliser les acteurs autour de la démarche MSME

Un projet de santé ne peut prendre forme et être performant que s'il est dirigé par un directeur volontaire et consciencieux, s'il est mené par une équipe convaincue et engagée et s'il est soutenu par des partenaires informés et attentifs.

De fait, la première étape consiste à mobiliser l'ensemble des parties prenantes nécessaires à la conduite d'une dynamique de qualité au niveau national et local. Cette mobilisation des acteurs se fait dans le respect des hiérarchies et principes de subsidiarité, de manière descendante. Progressivement et en cascade, les directions ministérielles, les acteurs régionaux et communaux, les chefs d'établissements et la communauté sont mobilisés informés des principes, des étapes et des implications de la démarche.



7. La démarche et les étapes d'intégration de la santé et du bien-être adoptées par le projet MSME

7.1.2 | Étape 2 : Formaliser les comités d'organisation de la santé et du bien-être et former les acteurs du parcours de santé

Les acteurs du parcours de santé mobilisés et engagés, il est alors nécessaire de mettre en place l'organe de pilotage indispensable à leur organisation. Dans la continuité du COGEP/COGERES et le respect de la réglementation, le COSBE doit alors être institué et les parties prenantes doivent être formées.

Pour accompagner la communauté scolaire à structurer et gérer le COSBE, différentes sessions de formation-action collectives et spécifiques à chaque catégorie d'acteur sont organisées. Cela permet à chaque partie prenante de mieux appréhender sa place et son rôle au sein du COSBE et à la communauté de se préparer à développer des compétences collectives.

7.1.3 | Étape 3 : Structurer et formaliser les clubs

Pour permettre aux clubs de fonctionner de manière autonome, il convient d'une part d'accompagner les pairs éducateurs à adopter des dynamiques d'auto-organisation reposant sur des règles de fonctionnement, des procédures et des outils bien structurés, et d'autre part de mettre en place une dynamique de formation-action autour des thématiques du club.

Dans ce sens, les pairs éducateurs sont d'abord formés au leadership, à la pair éducation et à l'auto-organisation. Puis ils sont accompagnés à structurer les clubs à l'image des associations. Ils développent des statuts et un règlement du club à travers lesquels un Bureau est mis en place et une répartition des tâches est développée. De manière spécifique, les pairs éducateurs et leurs encadrants sont formés sur les thématiques sur lesquelles se focalisent leur club et sur les outils nécessaires à l'animation d'activités pédagogiques selon des méthodes actives.

7.1.4 | Étape 4 : Initier une démarche de diagnostic partagé

Pour que les problèmes de chacun deviennent les problèmes de tous, il faut permettre aux acteurs et actrices de la communauté de partager leur point de vue sur la situation et les accompagner à adopter une grille de lecture commune. Ce processus passe par une préparation, une mise en œuvre et une restitution collective d'analyses documentaires, d'enquêtes, de focus group réalisés par les clubs, le COSBE et les partenaires.

7.1.5 | Étape 5 : Définir un plan d'action collectif

Une fois la vision partagée, il est nécessaire que la communauté scolaire et ses partenaires définissent collectivement des priorités d'action et s'engagent dans leur mise en œuvre.

Au cours de l'élaboration du plan d'action, les clubs, les enseignants, le COSBE et les partenaires locaux de santé sont amenés à co-construire des objectifs et planifier des actions en lien avec chaque dimension de santé. Les actions peuvent cibler les élèves, l'établissement ou la communauté elle-même et viser une amélioration de l'accès, la qualité et la gestion. Elles peuvent être mises en œuvre par les clubs, les membres du COSBE ou les partenaires extérieurs.

7.1.6 | Étape 6 : Coordonner, préparer et suivre les activités

La réussite du projet dépendra en grande partie de la capacité d'organisation et de coordination des différents intervenants mais également de leur préparation et de leur contrôle.

Du côté des clubs, les activités éducatives doivent être planifiées avec l'accord du COSBE, accompagnées par des professionnels et préparées en conséquence avec les encadreurs. Du côté des COSBE, il s'agit de se réunir trimestriellement pour valider les plannings proposés par les clubs, contrôler l'effectivité des activités et enregistrer les résultats.

Pour respecter ces principes, le COSBE met en place, avec le concours des clubs, un système simple et standardisé de pilotage et de suivi trimestriel des activités.

De leur côté, les clubs et les membres du COSBE en responsabilité sont chargés de proposer des plannings trimestriels, de veiller mensuellement à la bonne préparation des activités avec les associations partenaires identifiées, puis de préparer et suivre les activités à l'aide des fiches de suivi standardisées développées de façon hebdomadaire.

7.1.7 | Étape 7 : Mettre en œuvre les activités

Les activités menées doivent s'inscrire dans le cadre des prescriptions en matière de sensibilisation à la santé et s'inscrire en conformité avec les programmes scolaires et les manuels relatifs aux thématiques émergentes.

Elles doivent également être menées sans pour autant remettre en question le volume horaire disciplinaire ou perturber les cours. Enfin, elles doivent respecter les principes de l'APC et permettre aux élèves d'intervenir de manière active.

Dans le respect de ces principes et grâce à l'appui des associations partenaires et des encadreurs, différents types d'activités sont menés par les membres des clubs :

- Les activités pédagogiques ont lieu à l'échelle de la classe, de l'établissement ou encore de la communauté. En lien avec le système de planification et de coordination trimestrielle, chaque club thématique focalise ses activités autour d'une problématique par mois, et le club d'expression orale, écrite et artistique s'appuie sur celles-ci pour construire des animations transversales. Au fil du mois, les différentes activités sont menées pour permettre *in fine* de produire des rapports mensuels puis trimestriels.
- Les activités de gestion des commissions sanitaires sont gérées quotidiennement par les pairs en s'appuyant sur le calendrier tournant des activités de classe. Les tournées de contrôle sont ponctuelles mais effectuées une fois par semaine après le passage des groupes classes.
- Les activités de veille et d'écoute sont organisées en continu tout au long de l'année mais en lien avec les thématiques mensuelles. Des entretiens individuels ou de groupe sont réalisés par les pairs chaque semaine pour inciter les élèves à mieux prendre conscience de leur problématique et se livrer.
- Les activités de sensibilisation de masse sont organisées en lien avec le calendrier des journées mondiales mais peuvent être réorientées sur certaines thématiques en fonction de l'actualité sanitaire nationale ou internationale. Elles sont généralement menées par les pairs éducateurs avec l'appui des associations partenaires et/ou de professionnels de santé.



7. La démarche et les étapes d'intégration de la santé et du bien-être adoptées par le projet MSME

7.1.8 | Étape 8 : Assurer les fonctions de prévention et de protection

Pour être efficaces et surtout pérennes, les mesures de prévention et protection en milieu scolaire doivent se conformer au fonctionnement du système de protection sociale. Ceci implique que les communautés scolaires, d'une part, adoptent les protocoles et outils standards de traitement des cas, et, d'autre part, maintiennent des relations constantes avec les établissements susceptibles d'en fournir.

À cet effet, les partenaires accompagnent d'abord les référents à adopter les outils et processus de veille. Puis au niveau des établissements, la gestion et la mise en œuvre des activités d'accueil, d'écoute, d'analyse et d'orientation se font de manière quotidienne au fil des cas référencés.

Leur durée de traitement et de prise en charge diffère selon l'importance du cas et la disponibilité des services locaux. Dans le cas où les établissements ont mis en place des mesures de prise en charge en matière d'alimentation, de santé ou d'hygiène, leur octroi se fait après une enquête multidimensionnelle menée par les référents avec l'appui de la communauté scolaire. Dans les situations sortant du champ de prise en charge des établissements scolaires, les élèves sont dirigés vers les services partenaires.

7.1.9 | Étape 9 : Communiquer et valoriser

Au-delà de favoriser le maintien de la mobilisation collective, la communication et la valorisation des activités et des efforts communautaires a un effet d'entraînement sur le quartier et les autres établissements. Il est donc intéressant d'exploiter différents supports de communication pour rendre compte des résultats et mettre en valeur les bonnes pratiques.

Au fil des activités et rapports d'étapes, différents supports et moyens de communication sont exploités pour partager des réflexions, mettre en exergue les résultats de manifestation des élèves et valoriser les efforts des différents acteurs. Ceci passe par des messages radios, la publication du magazine ou encore l'organisation de concours.

7.1.10 | Étape 10 : Évaluer

L'évaluation de fin de projet est une étape importante dans le développement de la démarche. Elle marque à la fois la clôture du plan d'action et son renouvellement.

C'est une occasion pour les clubs et le COSBE de dresser un bilan des activités, de mettre en valeur leur performance ou encore d'échanger autour des contraintes que rencontrent les parties prenantes. C'est sur ces bases que pourra être dressé un nouveau plan d'action.





8. Conclusion



À travers cette démarche globale d'intégration de la Santé et du Bien-être, le projet « Ma Santé, Mon École : un enjeu collectif » est à l'initiative d'une dynamique de changement susceptible de modifier profondément les relations des élèves et des communautés scolaires vis-à-vis de leur environnement.

Pour autant, elle n'a touché pour l'instant qu'une infime partie des établissements scolaires et ne couvre à ce jour qu'une partie des Compétences de Vie Courantes que les jeunes doivent développer au cours de leur scolarité.

Conscients des efforts encore nécessaires pour permettre à tous de bénéficier d'un environnement physique, cognitif et social protecteur, La Chaîne de l'Espoir, Wash Volunteers, Jeunesse et Avenir Togo et Nyagbé ont décidé d'étendre à d'autres établissements la démarche et le champ des compétences couvert.

Grâce au soutien de l'AFD, ce sont 16 établissements qui vont pouvoir bénéficier de l'accompagnement des partenaires au cours de la seconde phase du projet MSME. Celle-ci sera l'occasion pour les acteurs de revenir sur ce guide théorique pour le perfectionner et ainsi faire évoluer les principes d'intégration de la Santé et du Bien-être à l'école et au-delà.



**La chaîne
de l'espoir**

Ensemble, sauvons des enfants

La Chaîne de l'Espoir

56, rue des Morillons
CS 17938 | 75730 Paris Cedex 15
01 44 12 66 66

www.chainedelespoir.org

